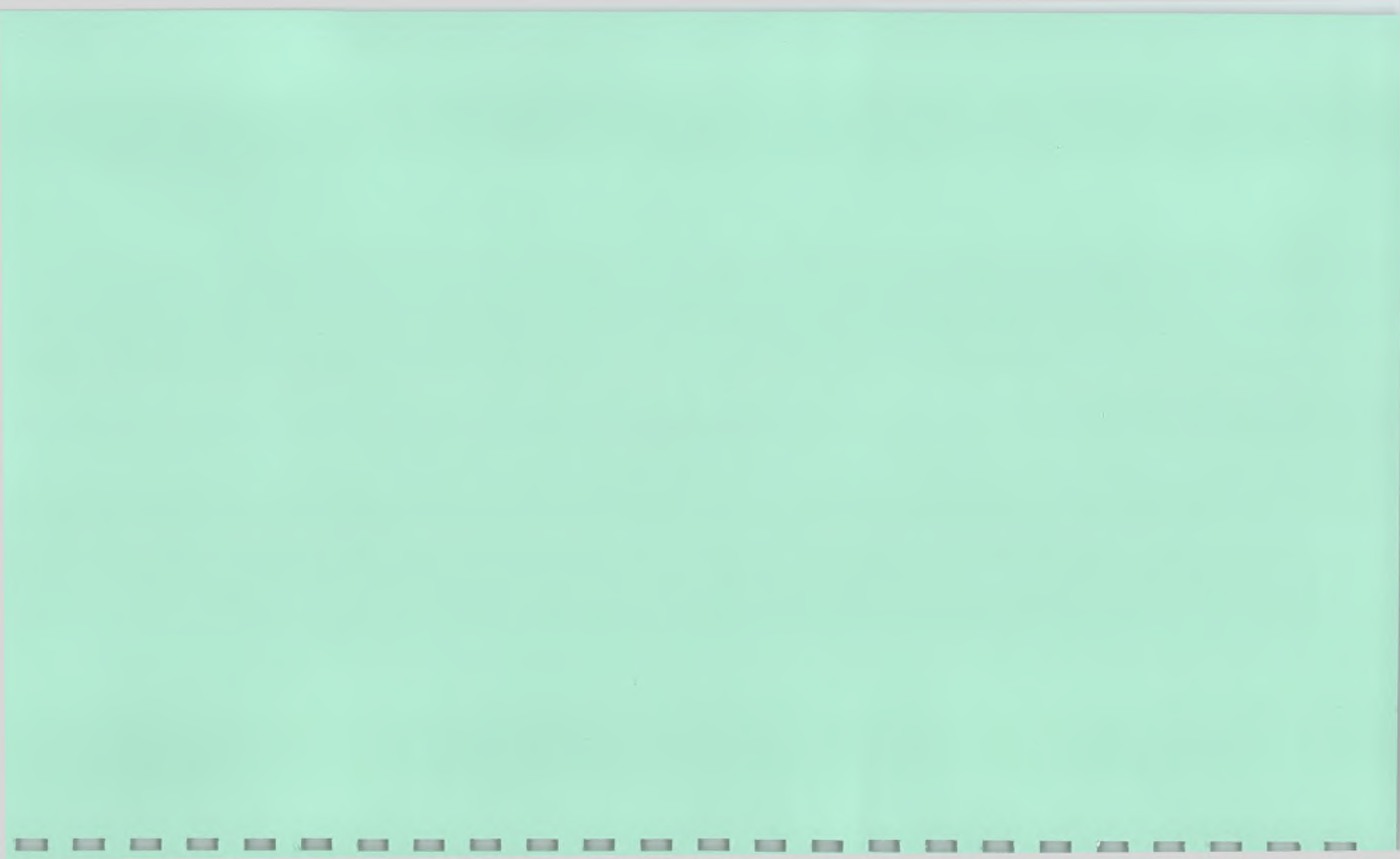


Quatrième mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements

et

Avis de la Commission d'accès à l'information du Québec





VERSION PUBLIQUE

PLAN D'UTILISATION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS

MISE À JOUR DÉPOSÉE EN JANVIER 2003

À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

PLAN D'UTILISATION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS

Table des matières

1. Introduction.....	2
1.1 Contexte.....	2
1.2 Définitions	2
2. Les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échange.....	2
2.1 Les clientèles et les processus du ministère du Revenu.....	2
2.1.1 La prévention	2
2.1.2 Le contrôle fiscal	2
2.1.3 Les correctifs à effets récurrents.....	2
2.2 Les finalités recherchées.....	2
2.2.1 Non-production, contribuables	2
2.2.2 Divergence, contribuables	2
2.2.3 Non-production, mandataires.....	2
2.2.4 Divergence, mandataires.....	2
2.3 Les usages projetés	2
2.3.1 La sélection.....	2
2.3.2 La documentation	2
2.3.3 Les études et les analyses.....	2
2.4 Les modalités d'échange	2
3.1 La protection des renseignements fiscaux	2
3.2 La protection des fichiers du plan d'utilisation.....	2
4. La mise à jour proposée.....	2
5. État du plan d'utilisation après la mise à jour.....	2
ANNEXE Liste des fichiers retirés du plan d'utilisation depuis la première mise à jour	2

1. Introduction

1.1 Contexte

Conformément à l'article 71.0.3 de la *Loi sur le ministère du Revenu* (L.M.R.), le ministère du Revenu soumet pour avis à la Commission d'accès à l'information une quatrième mise à jour du plan d'utilisation des fichiers de renseignements demandés en vertu de l'article 71 L.M.R.

L'article 71 L.M.R. permet au ministère du Revenu d'obtenir des ministères, des organismes et des municipalités assujettis les renseignements nécessaires à l'application et à l'exécution d'une loi fiscale. Selon l'article 71.0.3 L.M.R., le Ministère doit dresser un plan d'utilisation des fichiers qu'il entend ainsi obtenir et soumettre ce plan pour avis à la Commission d'accès à l'information.

Le Ministère propose cette mise à jour dans un document refondu pour en faciliter la consultation et la compréhension. En particulier, le plan d'utilisation déposé en 1996 et les mises à jour subséquentes y sont intégrés, de façon à tracer un portrait complet des besoins du Ministère en matière de fichiers de renseignements externes dans le contexte de l'administration des lois fiscales.

La structure du document est la suivante :

- La section 2 présente les principaux processus ministériels pouvant requérir des fichiers externes et propose une description des finalités et des usages qui en découlent, conformément à l'article 71.0.3 L.M.R. Ces finalités et usages reprennent ceux inscrits au plan d'utilisation depuis 1996.
- La section 3 décrit les mesures de protection appliquées aux renseignements externes.
- La section 4 détaille dans un tableau les modifications, retraits et ajouts proposés dans cette quatrième mise à jour, ainsi que les raisons les motivant.
- La section 5 détaille les fichiers du plan d'utilisation tel qu'il sera après l'intégration de la mise à jour proposée. Les fichiers inscrits en 1996 et lors des mises à jour de novembre 1998, de mai 2000 et de novembre 2000 sont inclus alors que les fichiers précédemment retirés sont exclus. Les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échange sont détaillés lorsqu'ils sont propres au fichier considéré. Sinon, seule une référence aux rubriques de la section 2 décrivant les finalités et les usages les plus communs est inscrite.
- L'annexe énumère les fichiers retirés au cours des mises à jour du plan d'utilisation, incluant la présente.

Après la mise à jour proposée, le plan d'utilisation contiendra 63 fichiers. Les ajouts et retraits de fichiers depuis le dépôt initial du plan d'utilisation sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Évolution du plan d'utilisation depuis 1996

Date de l'avis de la CAI	Ajouts	Retraits	Solde
Plan initial, septembre 1996	68	-	68
Mise à jour de novembre 1998	47	(8)	107
Mise à jour de mai 2000	2	-	109
Mise à jour de novembre 2000	5	(17)	97
Mise à jour actuelle	18	(52)	63

1.2 Définitions

Le Ministère utilise les termes suivants tout au long du document:

Extrait de banques de données

Un extrait de banque de données est constitué d'un ou plusieurs fichiers physiques demandés aux organismes publics. Le Ministère n'obtient qu'une partie des informations contenues dans les banques de données des organismes contactés. Le registre tenu par le Ministère conformément à l'article 71.0.7 L.M.R. concerne des extraits de banque de données.

Organisme public, organisme fournisseur

Tout ministère, organisme, mandataire de l'État ou municipalité assujetti à l'article 71 L.M.R., tenu de fournir des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation.

Personne

Une personne physique, une société, une société de personnes, une fiducie, un ministère, un organisme, une succession, ainsi que toute autre entité qui constitue une personne au sens d'une loi fiscale.

Renseignements externes

Expression utilisée habituellement dans ce document pour désigner les informations contenues dans les extraits de banques de données des organismes publics.

Fichier

Un fichier désigne un regroupement de renseignements de même nature, qui peut être composé d'extraits de banques de données de plus d'une provenance. Ainsi, les permis de chauffeurs de taxis ne constituent qu'un seul fichier et une seule entrée au plan d'utilisation, bien qu'ils soient délivrés par deux organismes, soit le Bureau du taxi de Montréal pour la région de la Métropole et la Société d'assurance automobile du Québec pour le reste de la province.

2. Les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échange

Selon l'article 71.0.3 L.M.R., le ministère du Revenu doit inscrire au plan d'utilisation les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échange des fichiers qu'il entend obtenir.

Cette section présente les principaux processus ministériels pouvant requérir des fichiers externes, d'où découlent les finalités, usages et modalités d'échange associés à la majorité des fichiers demandés par le Ministère. Ces finalités, usages et modalités d'échange généraux sont ensuite détaillés. Ils sont rappelés sous forme de mots-clés dans le tableau de la section 5, « État du plan d'utilisation après la mise à jour ». Le cas échéant, les finalités, les usages et les modalités d'échange particuliers à certains fichiers sont détaillés dans les rubriques correspondantes du tableau.

2.1 Les clientèles et les processus du ministère du Revenu

Dans un système basé sur l'autocotisation, l'administration de la fiscalité repose sur les déclarations des personnes assujetties aux obligations prévues dans les lois fiscales. Les lois fiscales prévoient aussi des situations où des personnes peuvent bénéficier d'un crédit ou d'un remboursement à la suite d'une déclaration de renseignements, sans qu'elles ne soient assujetties à aucun impôt ni taxe.

Afin d'administrer les impôts, les taxes, les crédits et les remboursements prévus, le ministère du Revenu reçoit des déclarations de renseignements des deux principales clientèles suivantes :

- Des *contribuables*, qui sont les personnes tenues ou non de payer une somme en vertu d'une loi fiscale ou tenues de produire une ou des déclarations en vertu d'une telle loi.
- Des « *mandataires* », qui sont les personnes responsables de prélever une taxe ou d'effectuer des retenues à la source, et de produire des rapports ou des déclarations permettant de gérer les remises de taxes effectuées au Ministère ainsi que les crédits demandés.

Pour favoriser le respect des lois fiscales et maintenir l'équité du régime fiscal, le Ministère agit selon trois principaux volets d'intervention:

1. *La prévention* : Le Ministère intervient en sensibilisant les contribuables et les mandataires au respect de leurs obligations fiscales, afin de les inciter à produire les déclarations requises et de prévenir les erreurs ou les omissions.
2. *Le contrôle fiscal* : Le Ministère exerce un contrôle fiscal visant à récupérer les sommes dues par les contribuables et les mandataires dont les dossiers sont irréguliers, ainsi qu'à dissuader la répétition des irrégularités.
3. *Les correctifs* : Le Ministère met en place des correctifs à effets récurrents permettant d'éviter la répétition des pertes fiscales.

Ces trois volets d'intervention peuvent être appuyés selon les besoins par des programmes de recherche et développement ou des activités courantes. Les renseignements externes peuvent être requis à toutes les étapes du cycle d'intervention, que ce soit lors de la planification et de la préparation, lors de l'exécution ou lors de l'évaluation des résultats.

2.1.1 La prévention

Le Ministère cherche à inciter les contribuables et les mandataires à se conformer volontairement à leurs obligations fiscales.

Parmi les formes que peuvent prendre ces interventions, on distingue la sensibilisation, la prévention proprement dite et l'appel direct au respect des lois fiscales.

La sensibilisation se traduit par des interventions allant de campagnes de publicité à des messages personnalisés adressés à des clientèles sélectionnées. Dans certains secteurs économiques où des problématiques ont été observées, le Ministère peut expédier des lettres à des associations sectorielles représentant la majeure partie des contribuables à rejoindre. Il peut aussi s'adresser à des entreprises ou à des particuliers qui délivrent des documents à incidence fiscale comme des reçus.

La prévention proprement dite consiste, par exemple, à fournir une assistance individuelle à des entrepreneurs nouvellement inscrits comme mandataires.

Enfin, les appels directs au respect des lois fiscales consistent à communiquer avec des personnes sélectionnées selon des critères de risque pour leur rappeler leurs obligations et les inciter à produire les déclarations requises, s'il y a lieu.

Il arrive que des programmes de sensibilisation, de prévention ou d'appel au respect des lois fiscales requièrent des renseignements externes pour déterminer l'ampleur des problématiques, choisir les clientèles visées et communiquer avec elles.

2.1.2 Le contrôle fiscal

Les grandes fonctions de traitement des dossiers fiscaux relatives au contrôle fiscal sont les suivantes :

- *La cotisation*, habituellement établie après la réception des déclarations. Les déclarations sont comparées avec les relevés fiscaux, les attestations de crédits et d'autres renseignements similaires, pour confirmer la cotisation volontaire, la corriger ou acheminer le dossier à un agent de cotisation en cas d'irrégularité.
- *La vérification* : Les dossiers issus de programmes de sélection *a posteriori*, portant sur la sous-déclaration ou la non-production, font l'objet d'une vérification.
- *Les enquêtes* : Les dossiers irréguliers présentant des indices sérieux de fraude font l'objet d'enquêtes de nature pénale ou criminelle.

Des renseignements de sources externes sont nécessaires à la validation des déclarations des contribuables et des mandataires dans toutes les fonctions de contrôle fiscal. Parmi ces renseignements, les relevés fiscaux et les attestations d'admissibilité à un crédit, prescrits lors de l'élaboration de la politique fiscale, appuient principalement les activités de cotisation. Les fichiers du plan d'utilisation soutiennent surtout les activités courantes ou les projets de recherche et développement en vérification.

La perception est une fonction ministérielle se situant dans la continuité des activités de cotisation, de vérification et d'enquête, qui peut aussi requérir des renseignements externes. Les dossiers des personnes qui doivent les sommes établies lors de ces activités, en vertu d'une loi fiscale, sont acheminés aux agents de recouvrement du Ministère.

2.1.3 Les correctifs à effets récurrents

Les correctifs visant à éviter la répétition des pertes fiscales peuvent présenter des facettes légales, réglementaires ou administratives. Le Ministère peut recommander au gouvernement de modifier des lois ou des règlements pour mettre en place de nouvelles mesures fiscales dans des secteurs à risque, ou pour appliquer plus adéquatement les mesures existantes. Le Ministère peut aussi améliorer ses processus administratifs de façon à détecter plus rapidement les dossiers irréguliers.

Certains projets de développement de correctifs exigent des renseignements externes, entre autres pour développer une bonne compréhension des stratagèmes d'évasion fiscale, évaluer leur ampleur et

estimer l'effet des mesures à l'étude.

2.2 Les finalités recherchées

Les interventions du Ministère visent l'équité fiscale, sans préjugé quant au degré de rémunération ni au secteur d'activités des personnes visées. Les fichiers du plan d'utilisation sont nécessaires à l'atteinte de cette équité. Ces fichiers permettent, le cas échéant, de détecter des personnes n'ayant pas respecté leurs obligations fiscales et qu'on n'aurait pas pu découvrir autrement, de communiquer avec des personnes dont les coordonnées sont incorrectes dans les banques du Ministère, de rejoindre des clientèles particulières afin de les sensibiliser à leurs obligations, et de connaître des clientèles dans le contexte d'études appuyant des propositions de correctifs à effets récurrents.

La détection de dossiers irréguliers, l'étude de clientèles présentant des problématiques fiscales et les interventions auprès de celles-ci s'inscrivent sous une ou plusieurs des quatre finalités suivantes, pertinentes à la majeure partie des fichiers du plan d'utilisation:

2.2.1 Non-production, contribuables

Détecter les contribuables connus ou inconnus du Ministère qui n'ont pas produit les déclarations exigées par les lois fiscales.

2.2.2 Divergence, contribuables

Détecter les contribuables qui ont produit une déclaration non conforme aux dispositions des lois fiscales, notamment ceux qui n'ont pas déclaré la totalité de leurs revenus imposables, ceux qui n'ont pas déclaré certains aspects de leur situation personnelle les assujettissant à un droit fiscal, ou ceux qui ont demandé des crédits, déductions ou remboursements auxquels ils n'ont pas droit.

2.2.3 Non-production, mandataires

Détecter les personnes tenues d'agir comme « mandataires » du Ministère en vertu des dispositions fiscales, qui ne se sont pas enregistrées à ce titre ou qui n'ont pas produit de rapports de remise de taxes et de retenues à la source.

2.2.4 Divergence, mandataires

Détecter les mandataires qui ont produit des rapports de remise de taxes ou de retenues à la source non conformes, qui n'ont pas remis tous les montants dus ou qui ont demandé des crédits ou autres remboursements auxquels ils n'ont pas droit.

Ces rubriques correspondent généralement aux finalités inscrites dans le plan d'utilisation de 1996 et dans ses mises à jour subséquentes. Les clientèles sont désormais désignées par les termes *contribuables* et *mandataires* plutôt que par *individus* et *entreprises*, conformément à l'usage au Ministère.

2.3 Les usages projetés

2.3.1 La sélection

Le Ministère compare les fichiers obtenus en vertu de l'article 71 L.M.R. avec d'autres fichiers qu'il détient, dans le but d'extraire des dossiers irréguliers. Ces dossiers sont examinés afin de vérifier les résultats de la comparaison.

La sélection vise à ne traiter que des dossiers sur lesquels pèse une présomption de non-respect des lois fiscales. Une approche sélective permet de réduire l'utilisation et la diffusion de renseignements

confidentiels à l'intérieur du Ministère.

La sélection à des fins de vérification se fait généralement en deux phases : une présélection habituellement informatisée, complétée par une sélection finale manuelle.

La présélection consiste à appliquer des critères à des populations entières pour en extraire des sous-populations présentant un risque d'irrégularité. L'application informatisée de critères homogènes à tous les individus d'une population favorise un traitement équitable. Elle permet d'évaluer l'importance d'une problématique avant toute autre intervention.

La sélection finale et le cas échéant, la communication avec le contribuable, se font par des employés du Ministère, qui mettent à profit leurs connaissances opérationnelles ainsi que les renseignements externes pertinents pour compléter l'analyse et confirmer le risque d'irrégularité de chaque dossier présélectionné. Le processus réduit le risque d'interventions inutiles.

2.3.2 La documentation

Le Ministère peut utiliser les fichiers inscrits au plan d'utilisation pour documenter le dossier d'un contribuable ou d'un mandataire en vue d'entreprendre ou de compléter une cotisation, une vérification ou une enquête. Les renseignements externes peuvent appuyer une demande de production de déclaration formulée par un agent du Ministère au contribuable, en particulier dans un contexte de non-production. Ces renseignements peuvent aussi permettre de compléter le recouvrement d'une créance fiscale, en fournissant les coordonnées du contribuable ou des indices d'actifs.

Le dossier documenté à des fins de contrôle fiscal peut avoir été détecté autrement que par le croisement de fichiers du plan d'utilisation. Il peut s'agir, entre autres, d'un dossier connexe à un autre dossier en cours de vérification, d'une dénonciation ou d'une divulgation volontaire. Dans tous les cas, l'utilisation des renseignements externes à des fins de documentation est justifiée par une présomption d'irrégularité.

Les fichiers du plan d'utilisation fournissent aussi des informations permettant, le cas échéant, d'ajouter ou de corriger les coordonnées de certains contribuables ou mandataires dans les banques ministérielles, de joindre des personnes à qui le Ministère doit payer des soldes créditeurs, ou encore de contacter des clientèles à des fins de sensibilisation.

2.3.3 Les études et les analyses

Certains fichiers du plan d'utilisation sont nécessaires au Ministère pour faire des études et des analyses visant à concevoir des programmes ou projets de récupération fiscale, de sensibilisation, de prévention ou d'appel au respect des lois fiscales, ainsi que des mesures correctrices. Des fichiers peuvent aussi être nécessaires pour évaluer l'évolution des comportements de la clientèle à la suite de la réalisation de programmes ou de projets, ou à la suite de l'implantation de correctifs. En particulier, le Ministère peut estimer l'effet de ses interventions en examinant la variation de l'autocotisation.

Les fichiers peuvent être utilisés selon des méthodes statistiques reconnues, qui impliquent entre autres la sélection d'échantillons, le calcul d'agrégats ou la constitution de séries chronologiques. Les renseignements utilisés sont généralement dénominalisés. Des renseignements nominatifs peuvent être nécessaires, à titre d'exemples, pour répartir géographiquement des clientèles, pour vérifier des dossiers particuliers afin de confirmer des hypothèses, ou pour apparier les données de plusieurs années et de plusieurs fichiers portant sur un échantillon de dossiers retenus aux fins d'une étude longitudinale.

Enfin, lors d'une étude visant à mesurer l'ampleur d'un stratagème ou à concevoir des règles de sélection, des fichiers externes peuvent être nécessaires pour documenter des dossiers résultant d'une sélection exploratoire, afin de confirmer la pertinence des critères.

2.4 Les modalités d'échange

La majorité des fichiers du plan d'utilisation font l'objet de modalités d'échange similaires. Les modalités spécifiques, le cas échéant, sont décrites dans le tableau de la section 5, « État du plan d'utilisation après la mise à jour », pour chaque fichier visé. Parmi les modalités d'échange les plus habituelles, le Ministère définit des modalités dites conventionnelles, qui sont les suivantes:

1. Les données demandées initialement couvrent l'année courante de cotisation au moment de la réception attendue et les années antérieures, sans dépasser le délai de conservation entendu avec la Commission d'accès à l'information. La durée maximale de conservation est de quatre ans, sauf exception.
2. Le rafraîchissement est généralement demandé annuellement et couvre la dernière année de cotisation.
3. Le support informatique utilisé pour la transmission est approprié à l'infrastructure de l'organisme fournisseur et à la nature du fichier. Ainsi, les clients du réseau gouvernemental utiliseront une voie de communication sécurisée sur ce réseau. Autrement, l'échange peut se faire sur support magnétique, par courrier conventionnel sécurisé, ou si le volume de données à transférer est réduit, par courriel crypté. Dans le cas de listes à caractère public disponibles dans Internet, le Ministère peut convenir avec l'organisme fournisseur de les télécharger directement.

Le Ministère définit par ailleurs les modalités d'échange dites « au besoin », appropriées surtout aux fichiers demandés à des fins de recherche et développement. Des travaux exploratoires sont requis pour confirmer la nécessité de ces fichiers. Pendant ces travaux, quelques rafraîchissements ponctuels peuvent être demandés, le cas échéant. Le support informatique est semblable à celui des modalités d'échange dites conventionnelles.

Les obtentions initiales de fichiers et les rafraîchissements, périodiques ou ponctuels, sont inscrits au registre public prévu à l'article 71.0.7 L.M.R.

3. Les mesures de protection des fichiers du plan d'utilisation

La confidentialité des renseignements fiscaux est l'un des fondements de la relation de confiance entre les citoyens et l'État.

Le ministère du Revenu est soumis à des obligations légales strictes en matière de confidentialité. Il s'est aussi donné, au cours des années, des règles et des processus internes lui permettant d'administrer les mesures de protection relatives à la confidentialité dans le respect de la Loi et de ses engagements auprès du gouvernement, de la Commission d'accès à l'information et des citoyens.

Cette section présente, en première partie, les mesures de protection s'appliquant à tous les renseignements confidentiels détenus par le Ministère, et en seconde partie, les mesures de protection visant particulièrement les fichiers inscrits au plan d'utilisation.

3.1 La protection des renseignements fiscaux

Les articles 69 à 71.6 L.M.R. établissent le cadre qui gouverne la confidentialité des renseignements fiscaux.

La L.M.R. précise qu'un dossier fiscal est confidentiel et que les renseignements qu'il contient ne peuvent être communiqués sans le consentement de la personne touchée, sauf dans les conditions fixées par cette loi.

Les obligations de confidentialité de la L.M.R. s'appliquent au dossier de toute personne au sens d'une loi fiscale. Elles protègent non seulement les personnes physiques, mais aussi les personnes morales.

Les obligations du Ministère sont détaillées dans la *Politique ministérielle sur la confidentialité des renseignements* (PM-1). Cette politique est la pierre angulaire d'un ensemble de directives internes portant sur la confidentialité, qui encadrent entre autres la consultation de renseignements confidentiels, la protection des dossiers physiques et la gestion des renseignements externes.

Une fois par année, un avis de la sous-ministre du Revenu à l'égard du devoir qu'a chaque employé de respecter la confidentialité est transmis à tous les membres du personnel et une déclaration de discrétion est signée par chaque employé.

En matière de technologies de l'information, la *Politique ministérielle sur la sécurité informatique* précise que seuls peuvent accéder aux renseignements confidentiels les employés du Ministère pour qui la connaissance de ces renseignements est nécessaire à l'exécution de leurs fonctions et qui ont été dûment autorisés à le faire.

Dans le travail courant des employés, des règles précises gouvernent des éléments tels que la gestion des mots de passe, les écrans de veille, l'utilisation d'Internet ou la sauvegarde des documents électroniques. Entre autres, le mot de passe associé à un code d'utilisateur est strictement personnel et doit rester secret. L'emploi du code d'utilisateur pour porter atteinte à la confidentialité, qu'il s'agisse de consultation ou de divulgation non autorisée, ou d'un usage non prévu par une disposition législative, rend passible de sanctions pénales et de mesures disciplinaires.

Le Ministère procède régulièrement à des vérifications internes en matière de confidentialité et sanctionne les manquements.

3.2 La protection des fichiers du plan d'utilisation

Les obligations légales propres à l'obtention et à l'utilisation des renseignements externes sont énoncées aux articles 71 L.M.R. et suivants.

Les règles de protection des renseignements obtenus conformément au plan d'utilisation, en particulier, sont exposées dans la *Directive ministérielle sur les profils d'utilisateurs de la Centrale de données* (DIA-10) ainsi que dans la *Directive ministérielle sur les documents et fichiers dérivés du plan d'utilisation* (DIA-11). Ces deux directives prennent en considération les préoccupations soulevées par la Commission d'accès à l'information dans ses avis sur le plan d'utilisation, sur les mises à jour du plan et sur les rapports d'activité annuels.

Les dispositions légales, les directives administratives, les règles de fonctionnement et les dispositifs de sécurité informatique que s'est donnés le Ministère assurent une protection rigoureuse des renseignements externes au long de leur cycle de vie dans l'organisation.

Ainsi, seuls les éléments d'information jugés nécessaires à l'application des lois fiscales sont demandés aux organismes publics. La Commission d'accès à l'information est informée annuellement de l'évolution de la liste des éléments obtenus. Les extraits de banques de données reçus et qui ne correspondent pas à la demande du Ministère sont détruits et demandés à nouveau, le cas échéant.

Les fichiers demandés sont inscrits au registre tenu en vertu de l'article 71.0.7 L.M.R., accessible sur demande.

Les extraits de banques de données reçus ne sont utilisés que par le personnel disposant des privilèges d'accès informatiques appropriés. Ces privilèges sont accordés séparément pour chaque extrait, sur approbation d'un gestionnaire autorisé qui confirme que les renseignements sont nécessaires au travail de l'employé. Ils ont une durée d'un an et sont ratifiés par le gestionnaire responsable des renseignements externes afin d'assurer la conformité des accès aux finalités et aux usages déclarés dans le plan d'utilisation. De plus, le personnel doit suivre rigoureusement les documents et fichiers dérivés des fichiers exploités, afin d'en garantir la confidentialité et d'en assurer la destruction éventuelle. Ce personnel doit aussi exercer un suivi rigoureux des résultats obtenus à l'aide des fichiers accédés, afin d'en rendre compte dans le rapport d'activité annuel prévu à l'article 71.0.6 L.M.R., lequel est déposé à l'Assemblée nationale après un avis de la Commission d'accès à l'information.

Le Ministère a aussi mis en place un processus annuel de destruction des fichiers du plan d'utilisation. Les fichiers dont le délai de conservation est expiré sont retirés des environnements informatiques de développement, de préparation et de production puis détruits. Toutes les extractions dérivées de ces fichiers et qui n'ont pas servi à une intervention de contrôle fiscal, qu'elles soient en format électronique ou papier, sont aussi détruites.

Enfin, la sécurité informatique dans l'environnement de la Centrale de données, où sont reçus, traités et couplés la plupart des fichiers du plan d'utilisation, fait l'objet d'une attention particulière.

Le Ministère exige toujours des organismes fournisseurs que ceux-ci lui transmettent les fichiers par un canal sécurisé. Il s'agit du réseau privé gouvernemental lorsque possible, sinon de supports magnétiques transportés par courrier conventionnel sécurisé ou d'envois par courriel crypté.

Les environnements informatiques servant au développement de la Centrale de données, à la préparation des fichiers reçus et à leur utilisation sont cloisonnés les uns des autres par des règles de sécurité informatique. Le personnel affecté au soutien et à l'entretien des systèmes informatiques servant à gérer ces fichiers doit justifier à la pièce ses droits d'accès, tout comme les autres utilisateurs.

Plusieurs niveaux de protection doivent être franchis pour être en mesure d'extraire des renseignements de la Centrale de données. Les travaux de croisement et les consultations sont systématiquement journalisés. Les postes de travail des utilisateurs sont sécurisés, notamment pour assurer la protection des documents et fichiers dérivés des renseignements du plan d'utilisation. Les moyens de protection et de journalisation déployés sont à la pointe de la technologie disponible.

4. La mise à jour proposée

Cette section énumère les ajouts et retraits au plan d'utilisation, de même que les modifications à la provenance ou au libellé des fichiers, le cas échéant. Le Ministère propose 52 retraits, 18 ajouts ainsi que 9 modifications de libellé ou de provenance.

Le bulletin d'information 2001-06 publié le 5 juillet 2001 par le ministère des Finances rend obligatoire la déclaration au ministère du Revenu des subventions et de certains montants contractuels ou d'honoraires versés par les entités gouvernementales. Cette mesure rejoint la préoccupation manifestée par la Commission d'accès à l'information dans son avis sur le Rapport d'activité 1997-1998, où celle-ci affirmait que ces renseignements devraient faire partie intégrante des données internes du Ministère.

Pour appliquer la mesure du ministère des Finances, le Ministère a créé le relevé 27.

L'introduction du relevé 27 motive le retrait de 10 fichiers correspondant à des honoraires, des montants contractuels ou des subventions. Toutefois, la mesure du ministère des Finances ne vise pas tous les organismes assujettis à l'article 71 L.M.R., en particulier dans le cas des montants contractuels et des honoraires. Afin d'assurer l'équité fiscale, le Ministère ajoute quatre entrées au plan d'utilisation, soit deux portant sur les paiements antérieurs à l'introduction de la mesure, et deux portant sur les paiements postérieurs à cette introduction, visant en particulier les organismes non soumis à la mesure.

Légende

- PROVENANCE : Ministère, organisme, municipalité, mandataire de l'État tel que défini à l'article 71 L.M.R.
- FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS : Dénomination du fichier, pouvant provenir d'un ou de plusieurs fournisseurs
- N° réf : Numéro de référence arbitraire et unique, permettant de formaliser le lien avec le registre des fichiers tenu en vertu de 71.0.7 L.M.R.
- AJOUT AU PLAN : Date à laquelle la Commission d'accès à l'information a donné son avis favorable à l'ajout de ce fichier au plan d'utilisation
- MODIFICATION PROPOSÉE : Retrait, ajout ou amendement.
- RAISON : Justification de la modification en fonction des besoins du Ministère

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Bureau du taxi de Montréal (BTM)	Fichier des détenteurs de permis de chauffeur de taxi	23	Septembre 1996	AMENDEMENT (provenance)	Regroupement des entrées de la SAAQ et du BTM. Ce sont des renseignements de même nature, mais couvrant des régions différentes.

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Cégeps Centres hospitaliers et hôpitaux Centre de recherche industrielle du Québec Contrôleur des finances - SYGBEC Emploi Québec - MES Hydro-Québec Loto-Québec Municipalités Musée d'art contemporain de Montréal Musée de la civilisation Musée du Québec Régie des installations olympiques Secrétariat du Conseil du trésor - Fonds des services gouvernementaux Société des alcools du Québec Société d'énergie de la Baie James Société immobilière du Québec Télé-Québec	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats octroyés et les paiements.	130	Novembre 1998	RETRAIT	Ces renseignements seront fournis par le relevé 27 dans le cas du Contrôleur des Finances et du Fonds des services gouvernementaux. Les renseignements des autres organismes sont inclus dans les « Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements » (n° 231 et 225), ajoutés dans la mise à jour courante.
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	Renseignements sur les fournisseurs du répertoire des produits disponibles au Québec	220	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour soutenir des travaux exploratoires concernant les entreprises.
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Lettres de conformité	153	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans les « Résultats d'enquêtes et d'inspections de chantiers » (n° 64), à la suite d'un changement apporté aux systèmes de la CCQ.

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)	Fichier des entreprises et des employés	30	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements se trouvent dans les trois fichiers demandés à la CSST, correspondant à ses lignes d'affaires (indemnisation, financement du régime par les employeurs et prévention - inspection).
Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)	Fichier des sommes versées aux professionnels	48	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans les « Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements » (n° 231 et 225), ajoutés dans la mise à jour courante.
Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)	Renseignements sur les activités de prévention et d'inspection	221	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour soutenir des travaux exploratoires concernant les entreprises.
Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)	Renseignements sur les employeurs finançant le régime	222	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier et celui portant sur les indemnités versées remplacent le « Fichier des entreprises et des employés » (n° 30) inscrit au plan d'utilisation en 1996. La nomenclature a été ajustée pour correspondre aux banques de données disponibles à la CSST.
Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)	Renseignements sur les indemnités versées	223	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier et celui portant sur les employeurs qui financent le régime remplacent le « Fichier des entreprises et des employés » (n°30) inscrit au plan d'utilisation en 1996. La nomenclature a été modifiée pour correspondre aux banques de données disponibles à la CSST.
Commission des normes du travail (CNT)	Renseignements concernant les infractions relatives aux articles 139 et 140 de la <i>Loi sur les normes du travail</i>	131	Novembre 1998	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans les « Renseignements sur les plaintes et les infractions » (n° 224).
Commission des normes du travail (CNT)	Renseignements sur les plaintes et les infractions	224	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour soutenir des travaux exploratoires concernant les entreprises.
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des détenteurs de permis de transport nolisé avec des autobus scolaires	25	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans les « Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport) » (n° 134).
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des détenteurs de permis de transport par taxi	76	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans les « Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport) » (n° 134).
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des détenteurs de permis en vrac	69	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans les « Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport) » (n° 134).

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des données d'inspection des taximètres	78	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans les « Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport) » (n° 134).
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des ventes de permis de transport par taxi	77	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans les « Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport) » (n° 134).
Financière agricole du Québec	Fichier des producteurs assurés et des montants versés	43	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Fonds des services gouvernementaux	Fichier des fournisseurs de locations de machinerie lourde	36	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont visés par le relevé 27.
Hydro-Québec	Fichier des consommations d'électricité (gestion des abonnements)	16	Septembre 1996	AMENDEMENT (provenance)	Ce fichier sera aussi demandé aux corporations municipales gérant les services d'électricité dans les villes où Hydro-Québec est absente.
Hydro-Québec	Liste des demandes de raccordement au réseau et d'augmentation de la puissance	57	Septembre 1996	AMENDEMENT (provenance)	Ce fichier sera aussi demandé aux corporations municipales gérant les services d'électricité dans les villes où Hydro-Québec est absente.
Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	Fichier des administrateurs	81	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans le « Registre des entreprises du Québec » (n° 80).
Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	Fichier des entreprises (Centre informatique du registre des entreprises du Québec, CIDREQ)	80	Septembre 1996	AMENDEMENT (libellé)	Ce fichier s'appellera désormais « Registre des entreprises du Québec », conformément à la nomenclature utilisée par l'IGIF.
Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	Fichier des filiations (pour relier les compagnies ensemble)	82	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans le « Registre des entreprises du Québec » (n° 80).
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements, avant le 1 ^{er} janvier 2002	231	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont nécessaires en complément à la mesure fiscale annoncée par le MFQ, qui a entraîné la création du relevé 27, pour couvrir les années antérieures à l'introduction du relevé.
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR	Renseignements sur les subventions accordées avant le 1 ^{er} janvier 2002	232	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont nécessaires en complément à la mesure fiscale annoncée par le MFQ, qui a entraîné la création du relevé 27, pour couvrir les années antérieures à l'introduction du relevé.
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements	225	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont nécessaires pour compléter la mesure fiscale annoncée par le MFQ, entraînant la création du relevé 27.

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les subventions accordées	226	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont nécessaires pour compléter la mesure fiscale annoncée par le MFQ, entraînant la création du relevé 27.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les acériculteurs	107	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les courtiers en restauration	106	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les inspections de 1996-1997 pouvant avoir une incidence fiscale	109	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ n'a plus besoin de ces renseignements.
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)	Fichier de renseignements sur les prestataires de la sécurité du revenu	10	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF)	Renseignements sur les certificats d'autorisation de disposition des déchets domestiques, dangereux et industriels	112	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF)	Fichier des pourvoyeurs (incluant les données financières)	42	Septembre 1996	RETRAIT	Les renseignements nécessaires au MRQ sont inclus dans les « Renseignements sur les établissements touristiques assujettis et non assujettis à la réglementation » (n° 117).
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)	Registre des droits personnels et réels mobiliers	235	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont requis pour des travaux exploratoires.
Ministère de la Justice du Québec (MJQ) Fonds des registres	Renseignements sur les contrats, enregistrements et ventes immobilières	118	Novembre 1998	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans le « Registre foncier du Québec » provenant du MRN.

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Ministère de la Justice du Québec (MJQ) Fonds des registres	Renseignements sur les enregistrements d'actes hypothécaires	119	Novembre 1998	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans le « Registre foncier du Québec » provenant du MRN.
Ministère de la Justice du Québec (MJQ) Commission québécoise des libérations conditionnelles Commission des services juridiques	Renseignements sur les paiements versés à des professionnels	120	Novembre 1998	RETRAIT	Dans le cas du MJQ, ces renseignements feront partie du relevé 27. Dans le cas des deux commissions, ils sont inclus dans les « Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements » (n ^{os} 231 et 225), ajoutés dans la mise à jour courante.
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Renseignements sur les laboratoires privés de radiologie (J12)	129	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son réseau (RRSSS, CLSC)	Renseignements concernant les allocations directes aux personnes aidantes, aux usagers ou aux accidentés	128	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Liste des résidences pour personnes âgées	233	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont requis afin d'entrer en communication avec les locateurs de résidences pour personnes âgées, dans le but de les sensibiliser à la nouvelle mesure visant à favoriser l'accès au crédit d'impôt pour le maintien à domicile. La mesure prévoit que les locateurs touchés devront délivrer des relevés faisant état de la partie du loyer admissible au crédit d'impôt.
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	Renseignements sur les élèves inscrits dans les écoles publiques	227	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour soutenir des travaux exploratoires concernant l'existence et la résidence de personnes reliées à des dossiers à risque.
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER) Investissement Québec	Fichier des montants d'aide versés aux individus ou aux entreprises.	40	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont visés par le relevé 27.
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Renseignements sur le crédit d'impôt pour le design	115	Novembre 1998	RETRAIT	Ces renseignements sont prescrits en vertu de la L.M.R. afin d'administrer un crédit d'impôt.

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Renseignements sur les établissements touristiques assujettis et non assujettis à la réglementation (entreprises de restauration, d'hébergement et d'activités touristiques)	117	Novembre 1998	AMENDEMENT (provenance)	Ces renseignements seront obtenus de Tourisme Québec et de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ).
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Renseignements sur les non-résidents (particuliers et corporations) qui acquièrent des corporations canadiennes	116	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI)	Fichier des travailleurs étrangers	50	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Fichier des producteurs forestiers accrédités	44	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont obtenus en vertu de la L.M.R afin d'administrer un crédit d'impôt.
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Liste des entreposeurs de carburant, des dépôts terrestres et des détaillants de carburant	127	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Registre foncier du Québec	229	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour soutenir des travaux exploratoires.
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements concernant l'allocation pour l'exploration, la mise en valeur et l'aménagement minier	234	Mise à jour courante	AJOUT	Ces renseignements sont requis pour administrer le crédit d'impôt relatif aux ressources.
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements sur les utilisateurs du territoire public à des fins récréatives et de villégiature	228	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour soutenir des travaux exploratoires.
Ministère des Transports (MTQ)	Fichier d'inventaire de la consommation de matériaux (en régie ou à contrat)	75	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère des Transports (MTQ)	Fichier d'inventaire des sources de matériaux	5	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Ministère des Transports (MTQ)	Fichier des dépenses de location de machinerie lourde (en régie ou à contrat)	79	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont visés par le relevé 27.
Ministère des Transports (MTQ)	Fichier des revenus des transporteurs scolaires	12	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont visés par le relevé 27.
Municipalités	Fichier des rôles d'évaluation foncière	211	Septembre 1996	AMENDEMENT (provenance)	Le MRQ obtiendra éventuellement ces renseignements du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
Municipalités	Renseignements sur les permis d'exploitants de stationnements	198	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Office de la protection du consommateur (OPC)	Renseignements sur les plaintes reçues	230	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier est nécessaire pour soutenir des travaux exploratoires concernant les entreprises.
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Mise à jour des adresses	58	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont obtenus au moyen d'une transaction interactive. Ils ne constituent pas un fichier pour l'application de l'article 71.0.3 L.M.R.
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Renseignements sur les paiements à des professionnels de la santé	142	Novembre 1998	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans les « Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements » (n°s 231 et 225), ajoutés dans la mise à jour courante.
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier d'identification (numéros d'assurance sociale (NAS) délivrés)	4	Septembre 1996	AMENDEMENT (libellé)	Ces renseignements sont désormais désignés par « Fichier d'inscription de la clientèle », pour refléter plus exactement leur nature.
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier du registre des gains des cotisants	51	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Procédure de validation des NAS	59	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements ne constituent pas un fichier.
Régie du bâtiment du Québec (RBQ) Municipalités	Fichier des permis de construction	41	Septembre 1996	AMENDEMENT (provenance et libellé)	À la suite d'un changement réglementaire, les permis de construction délivrés par les municipalités seront disponibles à la RBQ. Le libellé a été précisé et devient « Fichier des déclarations de travaux requérant des permis de construction ». Ce fichier remplace aussi les « déclarations de construction de maisons unifamiliales neuves » (n° 53) de la RBQ.
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Fichier sur les déclarations de maisons unifamiliales neuves	53	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans le « Fichier des déclarations de travaux requérant des permis de construction » (n° 41) provenant dorénavant du même organisme.
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Renseignements contenus dans les dossiers de poursuite	60	Septembre 1996	AMENDEMENT (libellé)	Le libelle du fichier est remplacé par « Renseignements sur les infractions et les dossiers de poursuite », pour désigner plus adéquatement les renseignements tenus par la RBQ et requis par le MRQ.
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Renseignements relatifs aux programmes d'accession à la propriété	149	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Renseignements relatifs aux programmes d'aide au logement social	147	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	MODIFICATION PROPOSÉE	RAISON
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Renseignements relatifs aux programmes d'amélioration de l'habitat	148	Novembre 1998	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	Renseignements sur les subventions versées aux entreprises culturelles et les visas délivrés	145	Novembre 1998	RETRAIT	Ces renseignements sont visés par le relevé 27 (les subventions) ou prescrits dans le cadre de l'administration d'un crédit d'impôt (les visas).
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des détenteurs d'un certificat d'immatriculation pour le transport en vrac	20	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont déjà inclus dans le « Fichier de renseignements sur l'immatriculation des véhicules routiers au Québec » (n° 9).
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des données d'inspection mécanique des taxis	27	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans le « Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers » (n° 205).
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers	205	Mise à jour courante	AJOUT	Le MRQ demandait deux sous-ensembles du fichier, sur l'inspection mécanique des taxis et sur celles des berlines utilisées pour le transport scolaire. Pour appliquer les dispositions fiscales en matière de taxes sur les carburants, le MRQ a besoin de l'ensemble du fichier.
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des honoraires versés aux professionnels (médecins et autres)	38	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans les « Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements » (n° 231 et 225), ajoutés dans la mise à jour courante.
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des inspections mécaniques de berlines pour le transport scolaire	39	Septembre 1996	RETRAIT	Ces renseignements sont inclus dans le « Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers » (n° 205).
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des transactions de véhicules	213	Mise à jour courante	AJOUT	Ce fichier contient les renseignements recueillis par la SAAQ pour exercer son rôle de percepteur de la taxe de vente, à titre de mandataire du MRQ, de même que les renseignements recueillis pour enregistrer les nouvelles immatriculations. Il est entre autres nécessaire à l'administration de la taxe de vente par le MRQ.
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier sur les sommes versées aux personnes venant en aide aux accidentés	54	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.
Société des alcools (SAQ)	Fichier de renseignements concernant les agences	45	Septembre 1996	RETRAIT	Le MRQ ne prévoit pas avoir besoin de ces renseignements au cours des prochaines années.

NOTE :

Certains organismes publics ont changé de nom ou ont été fusionnés depuis le plan d'utilisation de 1996 et ses mises à jour, à la suite de l'évolution de la structure administrative gouvernementale. Voici la liste des changements:

Ancienne référence	Référence actuelle
Ministère des Affaires municipales	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Ministère de la Sécurité du revenu	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie	Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration	Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration
Régie des assurances agricoles du Québec	Financière agricole du Québec
Société de développement industriel du Québec	Investissement Québec

5. État du plan d'utilisation après la mise à jour

Ce tableau énumère les 63 fichiers qui constitueront le plan d'utilisation après l'intégration de la mise à jour courante.

Signification des colonnes :

- PROVENANCE :
- Ministère, organisme, municipalité, mandataire de l'État tels que définis à l'article 71 L.M.R.
- FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS :
- Dénomination du fichier, pouvant provenir d'un ou de plusieurs organismes publics fournisseurs
- N° réf :
- Numéro de référence arbitraire et unique, permettant de formaliser le lien avec le registre des fichiers tenu en vertu de 71.0.7 L.M.R.
- AJOUT AU PLAN :
- Date à laquelle la Commission d'accès à l'information a donné son avis favorable à l'ajout de ce fichier au plan d'utilisation
- FINALITÉS RECHERCHÉES :
- Telles que définies dans la section 2.2. Les finalités spécifiques sont détaillées dans le tableau.
- USAGES PROJÉTÉS :
- Tels que définis dans la section 2.3. Les usages particuliers sont détaillés dans le tableau.
- MODALITÉS D'ÉCHANGE :
- Les modalités « conventionnelles » et « au besoin » sont définies dans la section 2.4. Les modalités particulières sont détaillées dans le tableau

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJÉTÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Bureau du taxi de Montréal (BTM)	Fichier des conventions de garde (contrats de location)	17	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	Renseignements sur les fournisseurs du répertoire des produits disponibles au Québec	220	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Fichier général des employeurs et des ouvriers	52	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Inspection des chantiers	62	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Permis de construction	55	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Réclamations CCQ auprès des employeurs	63	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Résultats d'enquêtes et d'inspections de chantiers	64	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement aux trois à douze mois Autres modalités conventionnelles
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Renseignements sur les activités de prévention et d'inspection	221	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Renseignements sur les employeurs finançant le régime	222	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Renseignements sur les indemnités versées	223	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Commission des normes du travail (CNT)	Renseignements sur les plaintes et les infractions	224	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Commission des transports du Québec (CTQ)	Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport)	134	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Hydro-Québec Corporations municipales	Fichier des consommations d'électricité (gestion des abonnements)	16	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Hydro-Québec Corporations municipales	Liste des demandes de raccordement au réseau et d'augmentation de la puissance	57	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	Registre des entreprises du Québec	80	Septembre 1996	Non-production et divergence, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses Amélioration des référentiels internes Établissement des liens entre les personnes morales ou physiques	Conventionnelles Certains renseignements peuvent être rafraîchis au besoin
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements, avant le 1 ^{er} janvier 2002	231	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR	Renseignements sur les subventions accordées avant le 1 ^{er} janvier 2002	232	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements	225	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les subventions accordées	226	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Loto-Québec	Fichier des gagnants	37	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Fichier des exploitants agricoles et des subventions	31	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les abattoirs exemptés de permis	108	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Renseignements sur les ateliers de découpe à forfait actifs dans le secteur de la transformation	208	Novembre 2000	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Renseignements sur les entités inspectées par les agents du MAPAQ ou ses mandataires et actives dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail	207	Novembre 2000	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Renseignements sur les exploitants actifs dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail	206	Novembre 2000	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les permis de restauration	105	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Renseignements sur les permis de transformation, de récupération et de production	209	Novembre 2000	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)	Registre des droits personnels et réels mobiliers	235	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Fichier des confectionneurs à forfait du Québec	15	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Fichier des fabricants de vêtements pour dames	32	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Fichier des fabricants de vêtements pour enfants	33	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Renseignements sur les fabricants québécois de vêtements en cuir	114	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Liste des résidences pour personnes âgées	233	Mise à jour courante	Sensibiliser les locateurs de résidences pour personnes âgées à la délivrance du relevé fiscal permettant de réclamer le crédit pour maintien à domicile	Établissement des coordonnées des locateurs pour entrer en communication avec eux	Au besoin
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Renseignements concernant les personnes détenues dans une prison ou un établissement semblable le 31 décembre, depuis une ou plusieurs périodes totalisant plus de six mois au cours de cette même année	200	Juin 2000	Détection des personnes qui ont demandé des crédits non justifiés.	Sélection	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	Renseignements sur les élèves inscrits à l'école privée	158	Novembre 1998	Divergence et non-production des contribuables. Détection des personnes qui ont demandé des crédits non justifiés.	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	Renseignements sur les élèves inscrits dans les écoles publiques	227	Mise à jour courante	Divergence et non-production des contribuables.	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM)	Fichier de renseignements provenant des rôles d'évaluation foncière pour certaines transactions immobilières	8	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection et documentation Le fichier est aussi accessible sous forme de transaction interactive.	Conventionnelles
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) Municipalités	Fichiers des rôles d'évaluation locatifs pour la taxe d'affaires et les permis d'affaires	47	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Conventionnelles
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) Municipalités	Fichiers des rôles d'évaluation foncière	211	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Registre foncier du Québec	229	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements concernant l'allocation pour l'exploration, la mise en valeur et l'aménagement minier	234	Mise à jour courante	Divergence, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements sur les utilisateurs du territoire public à des fins récréatives et de villégiature	228	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, études et analyses	Au besoin
Office de la protection du consommateur (OPC)	Renseignements sur les plaintes reçues	230	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, études et analyses	Au besoin
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Fichier des bénéficiaires	14	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, documentation, études et analyses Amélioration des référentiels internes Établissement des liens entre les personnes Établissement des coordonnées des contribuables en vue de vérifier leur dossier ou de recouvrer les sommes dues	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJÉTÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Renseignements concernant les bénéficiaires du régime d'assurance médicaments	212	Novembre 2000	Détecter les bénéficiaires de l'assurance médicaments n'ayant pas payé une prime conforme aux modalités du régime, afin d'assurer le financement de celui-ci. Détecter les divergences entre les renseignements des déclarations fiscales relatifs à l'assurance médicaments et le fichier obtenu de la RAMQ, afin de transmettre à la RAMQ, en vertu de l'article 69.1(m) de la <i>Loi sur le ministère du Revenu</i>, les renseignements fiscaux lui permettant de vérifier quelles personnes devaient s'inscrire au régime d'assurance médicaments.	1. Dans le cadre des lois fiscales, le MRQ prélève la prime du régime d'assurance médicaments administré par la RAMQ. Le MRQ effectue des comparaisons entre les données dont il dispose et les données obtenues dans le but d'extraire les dossiers irréguliers. Selon le cas, les avis de cotisation des contribuables visés sont ajustés, ou bien les contribuables sont contactés pour valider les renseignements déclarés au MRQ avant d'établir leur cotisation. Le MRQ peut aussi consulter certains dossiers du fichier sous forme de transactions interactives pour assister les contribuables préparant leur déclaration ou questionnant le calcul de leur cotisation, ou encore dans le cadre d'une vérification fiscale.	Période : l'année courante de cotisation et les trois années antérieures, couvertes par le délai de prescription fiscale Fréquence : envoi annuel d'un portrait de l'année courante de cotisation suivi d'une mise à jour hebdomadaire des renseignements des années incluses dans le délai de prescription fiscale Support informatique approprié.
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les détenteurs de licences à l'égard des appareils d'amusement et le nombre de vignettes	139	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les détenteurs de permis industriels, de permis de brasseurs et de distributeurs de bière	141	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les détenteurs de permis permanents et de permis de réunion	140	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Fichier des détenteurs de permis de boissons alcooliques	22	Septembre 1996	Divergence et non-production, mandataires et contribuables Ce fichier est principalement utilisé pour valider les remises de taxes, de concert avec le fichier des achats de la SAQ.	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement mensuel Autres modalités conventionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	Renseignements sur les établissements, détenteurs ou non d'un permis de la RACJ, qui ont commis des infractions à des lois, telles que la <i>Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques</i> (LIMBA) et décelées par les corps policiers participant au programme ACCÈS (Actions concertées pour contrer les économies souterraines)	201	Juin 2000	Divergence et non-production, mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Obtention initiale d'un fichier complet, suivie de rafraîchissements mensuels
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier d'inscription de la clientèle	4	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, études et analyses	Au besoin
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier des allocations d'aide aux familles	13	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables	Sélection, études et analyses	Au besoin

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Renseignements sur les entreprises licenciées et leurs états financiers	67	Novembre 1998	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie du bâtiment du Québec (RBQ) Municipalités	Fichier des déclarations de travaux requérant des permis de construction	41	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Liste des permis de plomberie et d'électricité par entrepreneur	56	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Renseignements sur les infractions et les dossiers de poursuite	60	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des détenteurs de licences de commerçants et recycleurs d'automobiles	21	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Au besoin
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) Bureau du taxi de Montréal (BTM)	Fichier des détenteurs de permis de chauffeur de taxi	23	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers	205	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Conventionnelles

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN	FINALITÉS RECHERCHÉES	USAGES PROJETÉS	MODALITÉS D'ÉCHANGE
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des transactions de véhicules	213	Mise à jour courante	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses Notamment, validation des déclarations des mandataires en matière de remises de taxes sur les véhicules.	Rafraîchissement mensuel Les transactions de l'année courante sont cumulées au MRQ pour les trois dernières années
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier de renseignements sur l'immatriculation des véhicules routiers au Québec	9	Septembre 1996	Divergence et non-production, contribuables et mandataires	Sélection, documentation, études et analyses	Rafraîchissement une fois par année ou plus, au besoin Autres modalités conventionnelles
Société des alcools (SAQ)	Fichier des factures périodiques concernant les achats en alcool des détenteurs de permis (restaurants et bars)	34	Septembre 1996	Divergence et non-production, mandataires et contribuables Ce fichier est principalement utilisé pour valider les remises de taxes, de concert avec le fichier des détenteurs de permis de la RACJ.	Sélection et documentation	Rafraîchissement mensuel Les autres modalités conventionnelles s'appliquent
Tourisme Québec Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)	Renseignements sur les établissements touristiques assujettis et non assujettis à la réglementation (entreprises de restauration, d'hébergement et d'activités touristiques)	117	Novembre 1998	Déterminer les mandataires assujettis à la taxe sur l'hébergement, pour s'assurer qu'ils s'inscrivent de façon conforme au MRQ	Sélection, enrichissement des référentiels Le fichier reçu est comparé avec le registre des mandataires du MRQ pour sélectionner les entreprises assujetties à la taxe. Le dossier de ces entreprises est mis à jour à partir des informations reçues puis elles sont contactées afin de compléter leur inscription.	Au besoin Un extrait de banques de données est demandé une seule fois pour une région donnée, lorsque le programme commence dans cette région.

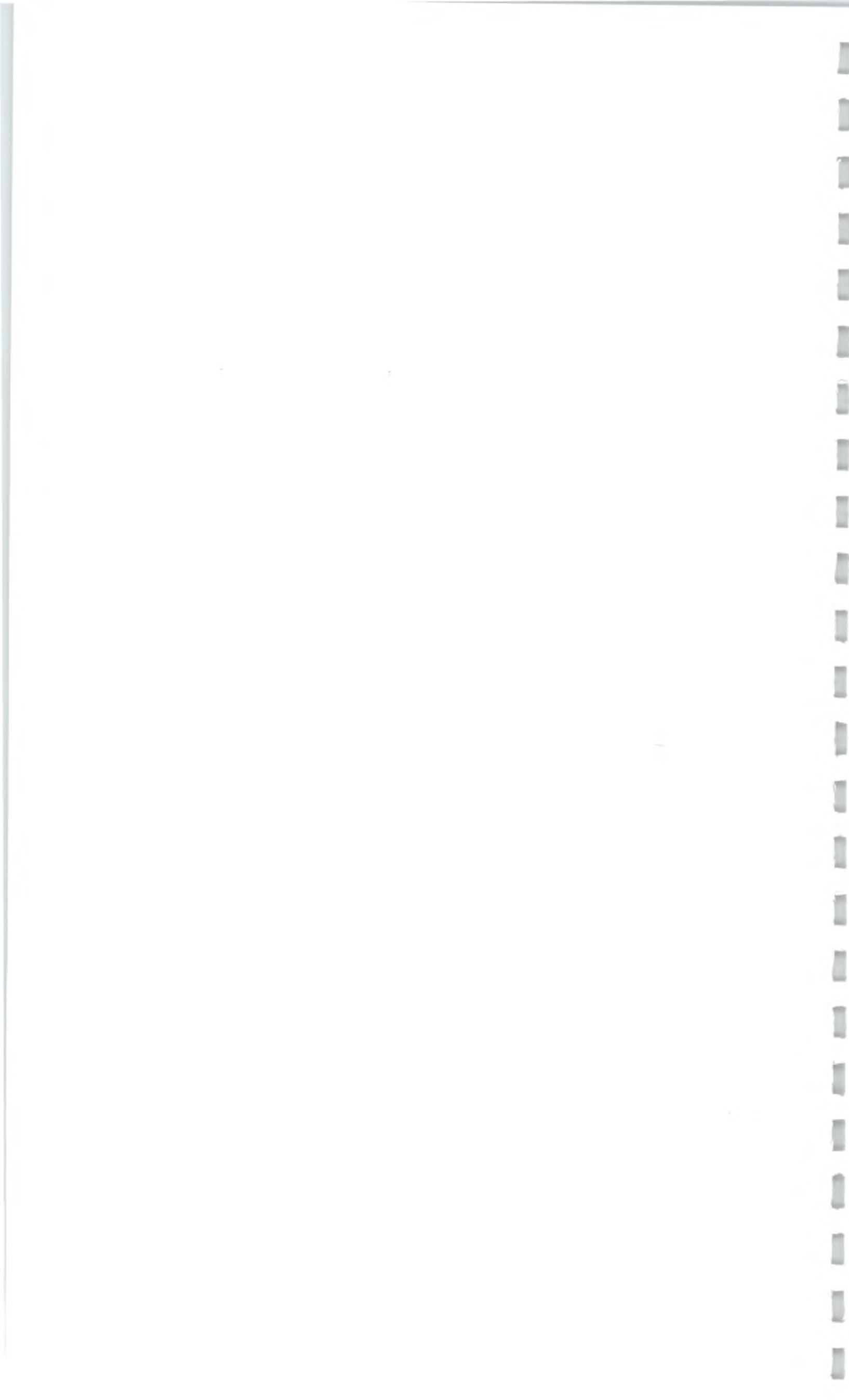
ANNEXE Liste des fichiers retirés du plan d'utilisation depuis la première mise à jour

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	ENTRÉE AU PLAN	DATE DU RETRAIT
Centres hospitaliers, hôpitaux et centres de recherches affiliés Conseil québécois de la recherche sociale (MSSS) Fonds de la recherche en santé du Québec (MSSS) Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (MEQ)	Renseignements sur les contrats octroyés, l'aide accordée et les paiements aux professeurs et aux chercheurs	138	Novembre 1998	Novembre 2000
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Lettres de conformité	153	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Manuel d'évaluation des heures et des matériaux	154	Septembre 1996	Novembre 1998
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Fichier des entreprises et des employés	30	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Fichier des sommes versées aux professionnels	48	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	Renseignements sur les membres des associations artistiques reconnues	132	Novembre 1998	Novembre 2000
Commission des normes du travail (CNT)	Renseignements concernant les infractions relatives aux articles 139 et 140 de la <i>Loi sur les normes du travail</i>	131	Novembre 1998	Mise à jour courante
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des détenteurs de permis de transport nolisé avec des autobus scolaires	25	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des détenteurs de permis de transport par taxi	76	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des détenteurs de permis en vrac	69	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des données d'inspection des taximètres	78	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission des transports du Québec (CTQ)	Fichier des ventes de permis de transport par taxi	77	Septembre 1996	Mise à jour courante
Commission des transports du Québec (CTQ)	Renseignements sur les membres des postes de courtage	133	Novembre 1998	Novembre 2000
Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)	Renseignements sur les permis délivrés aux courtiers, à leurs représentants et aux négociateurs autonomes	135	Novembre 1998	Novembre 2000
Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)	Renseignements sur les rapports annuels des courtiers	136	Novembre 1998	Novembre 2000
Commissions scolaires	Fichier des dépenses des commissions scolaires dans le domaine du transport du midi	18	Septembre 1996	Novembre 1998

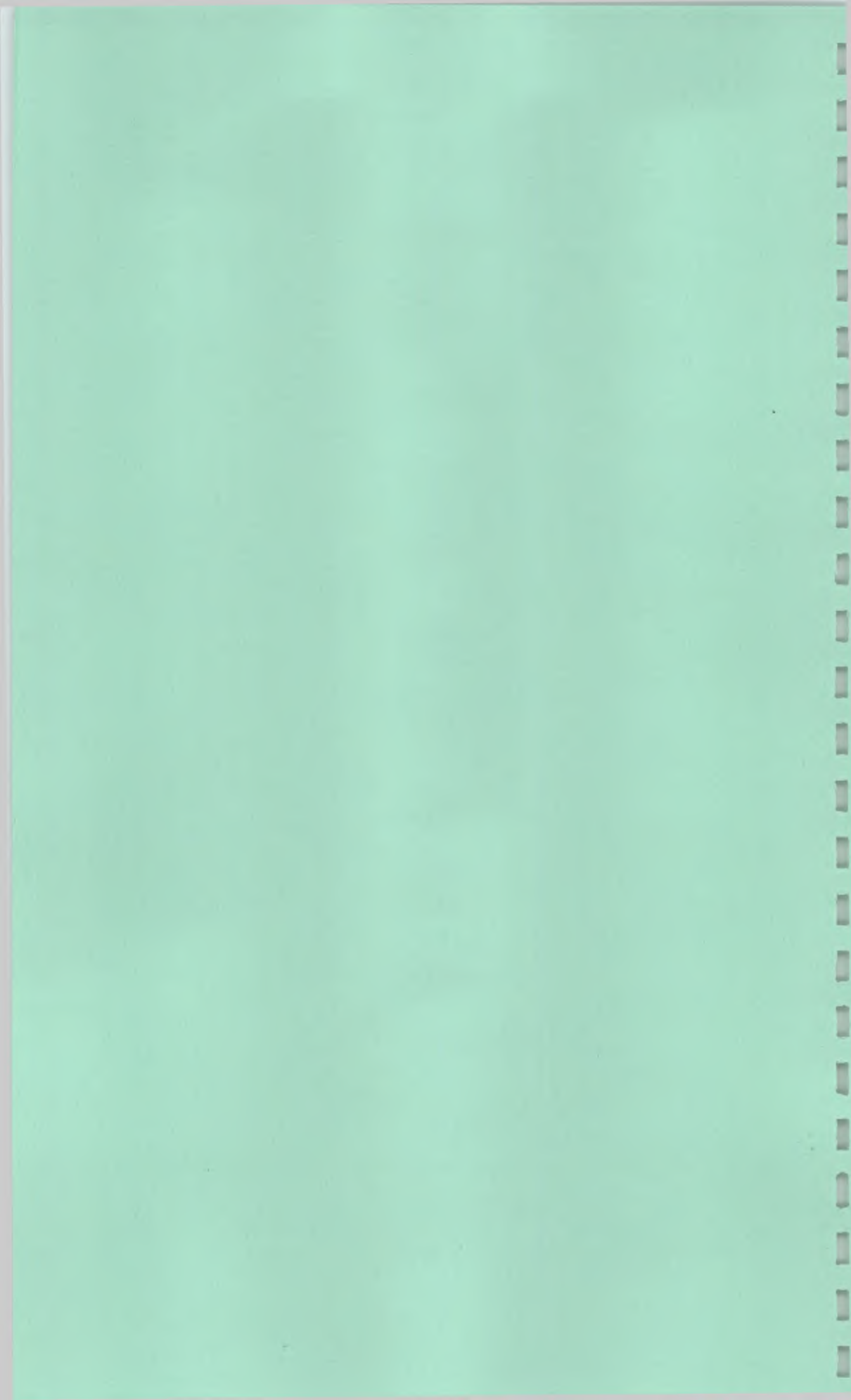
PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	ENTRÉE AU PLAN	DATE DU RETRAIT
Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal	Renseignements concernant les demandes de subventions et les subventions versées aux artistes et aux producteurs artistiques	150	Novembre 1998	Novembre 2000
Conseil des arts et des lettres (CALQ)	Renseignements sur les demandes et les subventions versées aux artistes et aux organismes	137	Novembre 1998	Novembre 2000
Divers organismes publics	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats octroyés et les paiements.	130	Novembre 1998	Mise à jour courante
Financière agricole du Québec	Fichier des producteurs assurés et des montants versés	43	Septembre 1996	Mise à jour courante
Fonds des services gouvernementaux	Fichier des fournisseurs de locations de machinerie lourde	36	Septembre 1996	Mise à jour courante
Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	Fichier des administrateurs	81	Septembre 1996	Mise à jour courante
Inspecteur général des institutions financières (IGIF)	Fichier des filiations (pour relier les compagnies ensemble)	82	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Renseignements concernant les vétérinaires qui peuvent bénéficier des programmes de subvention du MAPAQ	110	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Renseignements sur les acériculteurs	107	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les courtiers en restauration	106	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et municipalités mandataires	Renseignements sur les inspections de 1996-1997 pouvant avoir une incidence fiscale	109	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	Fichier de l'aide financière aux étudiants	7	Septembre 1996	Novembre 1998
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)*	*Fichier des élèves inscrits au programme sport-étude	28	Septembre 1996	Novembre 1998
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)	Fichier de renseignements sur les prestataires de la sécurité du revenu	10	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF)	Fichier des pourvoyeurs (incluant les données financières)	42	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF)	Renseignements sur les certificats d'autorisation de disposition des déchets domestiques, dangereux et industriels	112	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF)	Renseignements sur les certificats d'exploitation des sources de matériaux	113	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)	Renseignements sur le crédit d'impôt pour le design	115	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère des Finances, de l'Économie et de la	Renseignements sur les non-résidents (particuliers et corporations) qui acquièrent des	116	Novembre 1998	Mise à jour courante

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	ENTRÉE AU PLAN	DATE DU RETRAIT
Recherche (MFER)	corporations canadiennes			
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER) Investissement Québec	Fichier des montants d'aide versés aux individus ou aux entreprises.	40	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère de la Justice du Québec (MJQ) Fonds des registres	Renseignements sur les contrats, les enregistrements d'actes hypothécaires et les ventes immobilières	118	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de la Justice du Québec (MJQ) Fonds des registres	Renseignements sur les enregistrements d'actes hypothécaires	119	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de la Justice du Québec (MJQ) Commission québécoise des libérations conditionnelles Commission des services juridiques	Renseignements sur les paiements versés à des professionnels	120	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son réseau (RRSSS, CLSC)	Renseignements concernant les allocations directes aux personnes aidantes, aux usagers ou aux accidentés	128	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Renseignements sur les laboratoires privés de radiologie (J12)	129	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Fichier des sommes versées aux professionnels	218	Septembre 1996	Novembre 1998
Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI)	Renseignements sur les immigrants d'affaires	121	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI)	Fichier des travailleurs étrangers	50	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Fichier des producteurs forestiers accrédités	44	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Liste des entreposeurs de carburant, des dépôts terrestres et des détaillants de carburant	127	Novembre 1998	Mise à jour courante
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements contenus au registre public des titres miniers et des subventions versées aux prospecteurs	123	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements sur le portrait annuel de l'exploitation minière au Québec	126	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements sur les compagnies minières et les personnes liées	124	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements sur les déclarations de prélèvement de minéraux	125	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère des Ressources naturelles (MRN)	Renseignements sur les usines de transformation	122	Novembre 1998	Novembre 2000
Ministère des Transports du Québec (MTQ)	Fichier des dépenses de location de machinerie lourde (en régie ou à contrat)	79	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère des Transports du Québec (MTQ)	Fichier des revenus des transporteurs scolaires	12	Septembre 1996	Mise à jour courante

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	ENTRÉE AU PLAN	DATE DU RETRAIT
Ministère des Transports du Québec (MTQ)	Fichier d'inventaire de la consommation de matériaux (en régie ou à contrat)	75	Septembre 1996	Mise à jour courante
Ministère des Transports du Québec (MTQ)	Fichier d'inventaire des sources de matériaux	5	Septembre 1996	Mise à jour courante
Municipalités	Renseignements sur les permis d'exploitants de stationnements	198	Novembre 1998	Mise à jour courante
Office des services de garde à l'enfance (OSGE)	Fichier de renseignements sur les services de garde	11	Septembre 1996	Novembre 1998
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Mise à jour des adresses	58	Septembre 1996	Mise à jour courante
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Renseignements sur les paiements à des professionnels de la santé	142	Novembre 1998	Mise à jour courante
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Fichier du registre des gains des cotisants	51	Septembre 1996	Mise à jour courante
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Procédure de validation des NAS	59	Septembre 1996	Mise à jour courante
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Fichier sur les déclarations de maisons unifamiliales neuves	53	Septembre 1996	Mise à jour courante
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Renseignements relatifs aux programmes d'accession à la propriété	149	Novembre 1998	Mise à jour courante
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Renseignements relatifs aux programmes d'aide au logement social	147	Novembre 1998	Mise à jour courante
Société d'habitation du Québec (SHQ)	Renseignements relatifs aux programmes d'amélioration de l'habitat	148	Novembre 1998	Mise à jour courante
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	Renseignements sur les subventions versées aux entreprises culturelles et les visas délivrés	145	Novembre 1998	Mise à jour courante
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	Renseignements sur les personnes qui ont participé aux productions artistiques et culturelles	146	Novembre 1998	Novembre 2000
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des détenteurs de permis de conduire, classe 4C (taxi)	24	Septembre 1996	Novembre 1998
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des détenteurs d'un certificat d'immatriculation pour le transport en vrac	20	Septembre 1996	Mise à jour courante
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des données d'inspection mécanique des taxis	27	Septembre 1996	Mise à jour courante
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des inspections mécaniques de berlines pour le transport scolaire	39	Septembre 1996	Mise à jour courante
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Renseignements sur les écoles de conduite et les personnes inscrites aux examens	144	Novembre 1998	Novembre 2000
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier des honoraires versés aux professionnels (médecins et autres)	38	Septembre 1996	Mise à jour courante
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	Fichier sur les sommes versées aux personnes venant en aide aux accidentés	54	Septembre 1996	Mise à jour courante
Société des alcools du Québec (SAQ)	Fichier des renseignements concernant les agences	45	Septembre 1996	Mise à jour courante







Québec, le 14 mai 2003

Madame Francine Martel-Vaillancourt
Sous-ministre
Ministère du Revenu
3800, rue de Marly, section 5-2-2
Sainte-Foy (Québec) G1X 4A5

N/Réf. : 03 01 80

Madame,

Lors de son assemblée du 16 avril 2003, la Commission d'accès à l'information (Commission) a analysé le projet de mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux soumis par le ministère du Revenu du Québec (MRQ).

La Commission me prie de vous aviser, qu'en raison des justifications apportées à l'appui de la cueillette des renseignements demandés par le MRQ, elle émet un avis favorable à la mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux.

La mise à jour du Plan d'utilisation entre en vigueur immédiatement. Toutefois, cette mise à jour ainsi que l'avis de la Commission devront être déposés à l'Assemblée nationale dans les trente jours de cet avis. La mise à jour du Plan d'utilisation doit également être publiée à la Gazette officielle du Québec dans les trente jours de son dépôt à l'Assemblée nationale, et ce, conformément à l'article 71.0.4 de la *Loi sur le ministère du Revenu*.

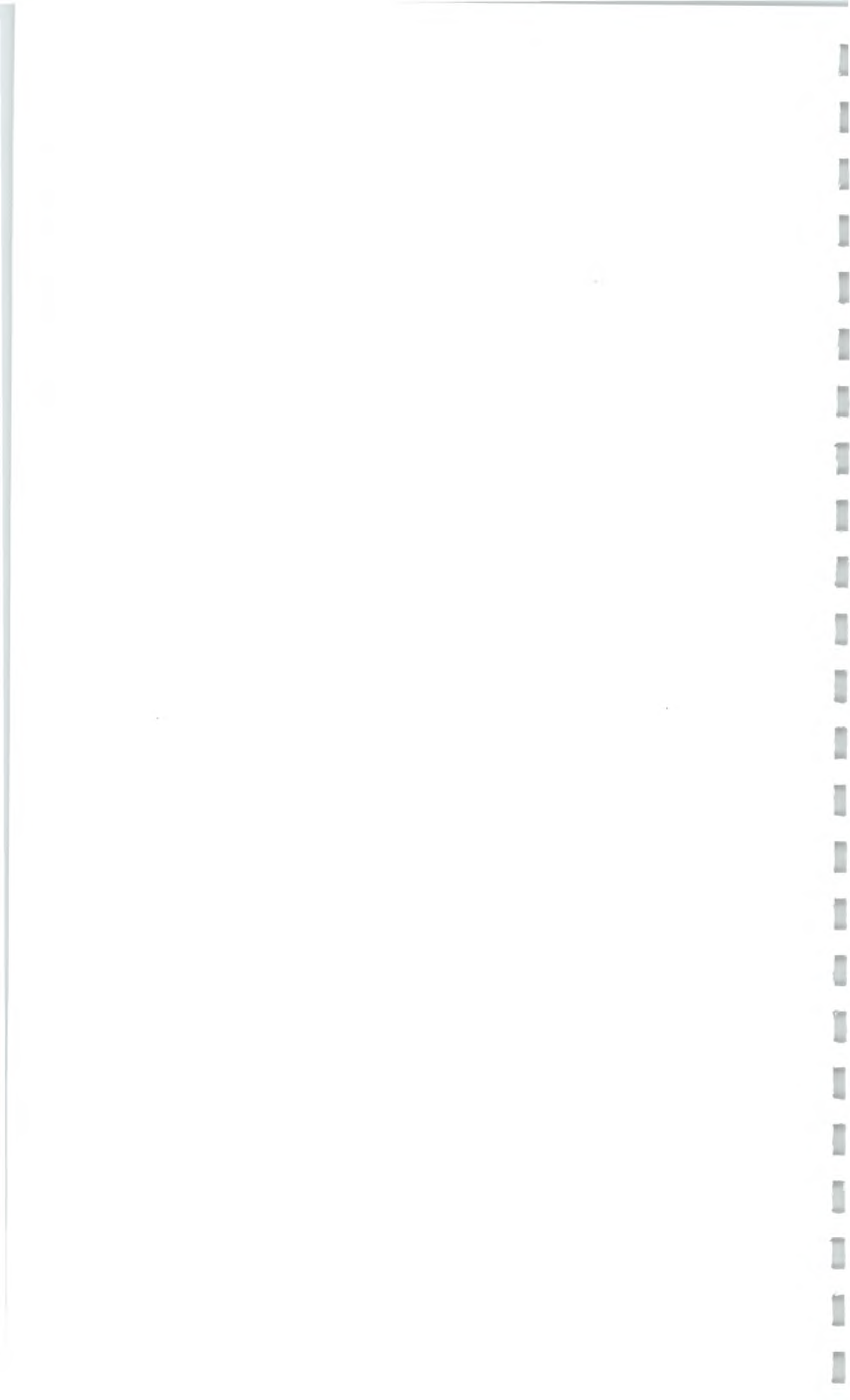
Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La secrétaire par intérim,

CC/MD/lp

Christyne Cantin

p.j. (1)



AVIS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
CONCERNANT LA CINQUIÈME MISE À JOUR DU
PLAN D'UTILISATION DES FICHIERS GOUVERNEMENTAUX

PRÉSENTÉE PAR
LE MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

DOSSIER 03 01 80

AVRIL 2003

Le ministère du Revenu du Québec (MRQ) soumet pour avis à la Commission d'accès à l'information (Commission) un cinquième projet de mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux.

1. BREF RAPPEL

En 1996, le gouvernement décidait d'intensifier la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale. Un projet de loi modifiant la *Loi sur le ministère du Revenu* (LMR) était adopté en juin 1996 permettant au MRQ d'obtenir des divers ministères et organismes des renseignements nominatifs nécessaires à l'application des lois fiscales, et ce, sans avoir à conclure d'ententes au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

En juillet 1996, le MRQ présentait à la Commission un Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux tel que le prévoyait l'article 71.0.3 de la LMR.

Au cours des années subséquentes, le MRQ a soumis à la Commission quatre projets de mise à jour du Plan d'utilisation initial et six rapports d'activités pour lesquels la Commission a émis des avis.

2. LES AVIS ANTÉRIEURS DE LA COMMISSION

Depuis 1996, la Commission a émis plusieurs avis dans le cadre du programme de lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

2.1 Premier avis sur le Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux (96 10 01)

En septembre 1996, la Commission émettait un premier avis sur le Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux. Plusieurs inquiétudes étaient soulevées dans cet avis, notamment l'envergure de l'opération, l'absence d'informations sur les renseignements qui seraient obtenus par le MRQ et l'apparence de caractère permanent liée à la démarche. En outre, la Commission craignait que la concentration d'une multitude de renseignements nominatifs au sein du MRQ aurait comme impact le décroisement du cadre de gestion des informations personnelles fournies à chaque ministère ou organisme par les citoyens ou recueillies à leur sujet.

2.2 Avis sur le premier rapport d'activités (97 06 76)

Au printemps 1997, le MRQ déposait un premier rapport d'activités résultant de la comparaison du couplage et de l'appariement des fichiers gouvernementaux, et réalisé en vertu du Plan d'utilisation initial.

Dans son avis de juin 1997, la Commission déplorait l'absence de résultats tangibles. Elle précisait que la démarche en était à ses premiers balbutiements et qu'il existait peu d'éléments sur lesquels elle pouvait véritablement se prononcer.

2.3 Avis sur la première mise à jour du Plan d'utilisation (97 03 63)

En mars 1997, le MRQ soumettait pour avis à la Commission une mise à jour du Plan d'utilisation de 1996. Cette mise à jour contenait une nouvelle liste de fichiers que le MRQ souhaitait recevoir et une liste de changements à apporter au Plan d'utilisation initial.

La Commission émettait un avis défavorable dans lequel elle demandait au MRQ de réviser sa requête et de surseoir à son projet de modification du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux. La Commission estimait qu'avant d'obtenir de nouveaux fichiers, le MRQ « *devait faire état de résultats tangibles à la suite des couplages qu'il entend faire avec les fichiers du Plan d'utilisation de juillet 1996. Il devra aussi faire la démonstration que la vie privée des*

citoyens n'est pas mise en danger par une diffusion plus large de ces renseignements au sein du MRQ. ».

2.4 Avis sur le deuxième rapport d'activités (98 07 49)

Le deuxième rapport d'activités, présenté en juin 1998, faisait état d'une récupération de quelque 440 millions de dollars provenant de divers projets spécifiques liés aux travaux du Bureau de lutte contre l'évasion fiscale (BLEF) et de l'identification des activités régulières de vérification.

Le rapport présentait des éléments plus significatifs qui permettaient d'évaluer davantage l'opération en cours. Cependant, le document mettait en évidence la difficulté d'attribuer les résultats obtenus uniquement à l'exploitation des données externes. Le MRQ soulignait que ces dernières étaient souvent l'élément déclencheur d'autres actions de vérification.

Dans son avis, la Commission soulignait les *« efforts de précision faits par le BLEF quant à la notion de fichier qu'il définit comme extrait de banques de données »*. Elle l'invitait à poursuivre son travail afin de mieux préciser les renseignements qu'il doit obtenir pour l'application des lois fiscales et ceux qui servent à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

La Commission soulignait aussi son inquiétude quant à l'utilisation des renseignements pour établir des profils d'individus et demandait des précisions sur l'utilisation de ces renseignements de même que sur les modalités de la cueillette. Elle invitait également le MRQ à engager une réflexion afin de :

- différencier les renseignements reçus des ministères et organismes selon qu'ils servent à l'application des lois fiscales ou à la lutte contre l'évasion fiscale;
- développer des mécanismes pour que les ministères et les organismes gouvernementaux fournissent les seuls renseignements nécessaires au MRQ pour la réalisation de son mandat.

2.5 Avis sur la deuxième mise à jour du Plan d'utilisation (98 14 23)

À l'été 1998, le MRQ présentait à la Commission une nouvelle proposition de modification du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux. À l'appui de sa requête, le MRQ indiquait que la *« multiplication des stratagèmes et l'information insuffisante en provenance des contribuables et des mandataires concernés sont des éléments qui requièrent le développement des méthodes novatrices pour détecter l'évasion fiscale, récupérer les revenus fiscaux et apporter les correctifs »*.

Dans le cadre de l'analyse de cette demande, la Commission a été à même de mieux saisir la démarche du BLEF dans sa lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale et de constater que cette opération s'inscrivait dans un cadre bien déterminé. La cueillette des données externes était limitée aux renseignements nécessaires et précédée d'un travail de déblayage avec les ministères et les organismes afin de dégager les secteurs présentant un fort potentiel d'évasion fiscale.

La Commission a pu observer que trois phases préliminaires précédaient la décision de réaliser un projet à grande échelle. Elle a aussi constaté qu'au cours des différentes étapes, le MRQ procédait à l'analyse du travail accompli et des résultats obtenus par rapport aux attentes initiales. La Commission constatait que la procédure mise en place permettait de protéger les droits des contribuables à chaque étape de la démarche du MRQ.

Tout en reconnaissant l'importance de lutter contre l'évasion fiscale et la nécessité d'établir un environnement fiscal équitable, la Commission soulignait que les mécanismes mis de l'avant pour contrer ce fléau pouvaient présenter des dangers pour la vie privée. Elle ajoutait également que l'envergure de l'opération et le caractère permanent qui s'y rattache l'inquiétaient toujours.

La Commission émettait un avis favorable tout en rappelant ce qui suit :

- elle estimait toujours que cette vaste opération entreprise par le MRQ devait être limitée dans le temps. Le MRQ devait prendre les mesures nécessaires et développer des mécanismes qui donneraient un caractère temporaire à cet exercice;

- elle demandait au MRQ de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un calendrier de conservation des données issues de fichiers extérieurs au MRQ;
- elle demandait au MRQ d'accélérer le processus qui permettrait de faire la distinction entre les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales et ceux nécessaires à la lutte contre l'évasion fiscale;
- elle souhaitait que le droit à l'information des contribuables soit protégé à toutes les étapes du traitement de ses déclarations fiscales.

2.6 Avis sur la proposition concernant le délai de conservation

En mai 1999, la Commission recevait favorablement la proposition du MRQ concernant le délai de conservation des extraits de banques de données obtenus dans le cadre du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux.

Le délai de conservation est fixé à l'année en cours de cotisation, plus les trois années précédentes. Le MRQ s'est engagé à motiver auprès de la Commission toute dérogation à ce principe général.

2.7 Avis sur le troisième rapport d'activités (99 07 91)

À la même période, le MRQ soumettait à la Commission son troisième rapport d'activités. Le rapport décrivait les mesures prises par le MRQ dans le cadre de son plan de lutte contre l'évasion fiscale. Le MRQ indiquait que l'exécution du plan de lutte contre l'évasion fiscale associée à l'application de plusieurs mesures par d'autres ministères et organismes du gouvernement avait permis de récupérer des sommes importantes et de réduire de près du quart les pertes fiscales résultant du travail au noir et de l'évasion fiscale. En 1997, l'évaluation de ces pertes était estimée à 1,6 milliard de dollars. En l'absence d'un plan de lutte, le MRQ soulignait que ces pertes auraient atteint 2,1 milliards en 1997.

Dans son avis, la Commission s'est attardée de façon plus spécifique à certains éléments du rapport. Ainsi, elle rappelait l'importance qu'elle attachait à la nécessité de faire la distinction entre les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales et ceux nécessaires à la lutte contre l'évasion fiscale. Cet exercice pourrait permettre d'atténuer le caractère permanent de l'opération.

La Commission soulignait qu'elle appréciait les efforts mis de l'avant pour protéger la vie privée des contribuables, notamment le processus de gestion des extraits mis en place afin de retracer en tout temps au sein du MRQ un document sur support papier ou électronique contenant des renseignements externes. Elle reconnaissait également que ce rapport permettait de clarifier l'opération mise en place par le MRQ pour lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

En outre, devant l'intention du MRQ d'instaurer une structure permanente avec le mandat attribué au BLEF d'améliorer sur une base continue les résultats en matière de recherche et de développement pour contrer l'évasion fiscale, la Commission considérait qu'une réflexion devait être engagée avec ses représentants. Elle rappelait que depuis le début de l'opération, elle s'était toujours inquiétée du caractère permanent associé au Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux.

Enfin, la Commission concluait en rappelant son intention de demeurer vigilante pour s'assurer que le MRQ s'en tienne au mandat initial donné par la Loi 32, à savoir la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

2.8 Avis sur une troisième mise à jour du Plan d'utilisation (00 06 20)

En avril 2000, le MRQ soumettait à la Commission une mise à jour du Plan d'utilisation prévoyant l'ajout de deux nouveaux fichiers : l'un provenant de la Régie des alcools, des courses et des jeux et l'autre du ministère de la Sécurité publique.

Le MRQ indiquait que cette mise à jour était nécessaire afin de répondre à des besoins exprimés par l'organisation. Ces deux nouveaux fichiers devaient contribuer, d'une part, à analyser les infractions identifiées par les corps policiers associés au programme ACCÈS (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) et, d'autre part, détecter certains individus demandant des crédits non justifiés en crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec.

La Commission émettait un avis favorable à cette demande. Toutefois, elle mentionnait qu'elle n'en demeurait pas moins inquiète.

En effet, même si elle reconnaissait que le rapport d'activités de mai 1999 apportait plusieurs réponses à ses questions et avait permis de clarifier l'opération mise en place par le MRQ pour lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale, la Commission maintenait qu'une telle concentration de renseignements au sein d'un même organisme comporte des risques pour la vie privée des citoyens concernés. Elle réitérait son inquiétude à l'égard du caractère permanent que semblait prendre cette opération.

La Commission souhaitait que le MRQ continue sa réflexion sur son projet de créer une organisation permanente en vue d'améliorer sur une base continue les résultats en matière de recherche et de développement pour contrer l'évasion fiscale. La Commission ajoutait que cette réflexion devait se faire en collaboration avec ses représentants.

2.9 Avis sur une demande de dérogation au délai de conservation et de destruction d'extraits de banques de données externes (00 08 76)

En mai 2000, le MRQ soumettait à la Commission une demande de dérogation au délai de conservation et de destruction d'extraits de banques de données externes.

Le MRQ appuyait sa demande sur les faits suivants. En décembre 1999, il a élaboré le calendrier de conservation et de destruction des extraits de banques de données externes antérieures à 1995. Cette démarche l'a amené à réévaluer ses besoins quant à la conservation de certains fichiers contenant des indices d'actifs et, de façon incidente, à réviser le calendrier de conservation et de destruction des extraits de banques de données antérieures à 1994.

Au terme de cette réévaluation, le MRQ avait retenu trois extraits de banques de données externes antérieures à 1994 et à 1995 qui devaient être conservés pour une durée additionnelle de cinq ans, et ce, en raison de leur contenu, soit le fichier sur les titulaires de permis de chauffeurs de taxi, sur les permis de construction et les renseignements provenant des rôles fonciers pour certaines transactions immobilières.

Le MRQ indiquait également que certains renseignements, provenant du ministère des Ressources naturelles, de la Commission de la construction, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et de la Régie des assurances agricoles du Québec, dont la destruction était prévue en 1999, ne pouvaient être détruits parce qu'il était impossible d'isoler certaines données que le MRQ voulait conserver.

La Commission émettait un avis favorable à cette dérogation au calendrier de conservation et de destruction. Toutefois, elle demandait au MRQ de mettre en place des moyens techniques afin d'éliminer la conservation des extraits de banques de données externes qui devaient être détruits mais qui ne pouvaient être détruits parce que certaines données étaient impossibles à isoler.

Enfin, la Commission rappelait au MRQ que le plan de lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale constituait une dérogation au cloisonnement des fichiers gouvernementaux et, qu'en conséquence, tous les efforts devaient être faits pour éviter de conserver des renseignements issus de ces fichiers qui ne lui étaient plus nécessaires.

2.10 Avis sur le quatrième rapport d'activités (00 09 21)

Toujours en mai 2000, le MRQ soumettait à la Commission son quatrième rapport d'activités. Dans son avis favorable, la Commission considérait que le rapport décrivait de façon précise l'utilisation qui était faite des données obtenues des ministères et organismes et permettait de mieux saisir la portée des travaux entrepris par le MRQ dans la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir.

Elle reconnaissait aussi les efforts déployés par le MRQ pour élaborer un calendrier de conservation et de destruction des extraits de banques de données externes et elle prenait acte des actions entreprises pour élaborer de nouvelles directives qui devaient permettre de mieux assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements obtenus des ministères et organismes.

Cependant, la Commission réalisait à l'instar du Vérificateur général que, bien que le rapport d'activités permette de mieux saisir l'évolution des travaux relatifs au Plan d'utilisation, le MRQ n'est toujours pas en mesure d'établir de façon précise les impacts financiers résultant de cette opération de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir.

La Commission déplorait la décision du MRQ de reconnaître un caractère permanent au BLEF sans avoir entrepris une réflexion approfondie sur cette question tel qu'elle en avait manifesté le souhait dans ses avis précédents. Elle déplorait également ne pas avoir été consultée sur cette question, et ce, malgré ses demandes répétées.

Elle soulignait aussi que le MRQ n'avait pas tenu compte de ses demandes de différencier les renseignements reçus des ministères et organismes selon qu'ils servent à l'application des lois fiscales ou à la lutte contre l'évasion fiscale.

Enfin, la Commission informait le MRQ qu'elle procéderait, au cours de l'automne, à une vérification de conformité quant au respect de la protection des renseignements personnels dans le cadre de la réalisation du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux.

2.11 Avis sur une quatrième mise à jour du Plan d'utilisation (00 16 54)

En septembre 2000, le MRQ soumettait à la Commission une mise à jour du Plan d'utilisation prévoyant, d'une part, le retrait complet de 17 fichiers et le retrait partiel d'un fichier et, d'autre part, l'ajout de cinq fichiers dont quatre détenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et un par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

D'abord, les renseignements en provenance du MAPAQ serviront à l'élaboration de modes d'intervention visant l'identification des risques d'évasion fiscale dès le début de la chaîne de production, de distribution et de détail. Les fichiers visés concernent les permis de production, de transformation et de récupération, les ateliers de découpe à forfait, les entités inspectées par le MAPAQ, les exploitants du domaine alimentaire et de la restauration.

Quant aux renseignements en provenance de la RAMQ, ils concernent les bénéficiaires du régime d'assurance médicaments et sont de nature administrative, de sorte qu'aucun renseignement de nature clinique n'est transmis au MRQ. Ces renseignements permettent au MRQ de détecter les bénéficiaires qui n'ont pas payé une prime conforme aux modalités du régime.

La Commission émettait un avis favorable. Toutefois, elle rappelle au MRQ que la décision de poursuivre sur une base permanente la cueillette des banques de données externes l'inquiète. Par contre, elle remarque le retrait de certains fichiers du Plan d'utilisation, ce qui démontre de façon concrète l'effort de rationalisation en matière de cueillette de renseignements en provenance de banques externes. Finalement, elle souhaite que le MRQ poursuive sa réflexion et précise ses objectifs en matière de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir de manière à limiter la cueillette de renseignements provenant de banques externes.

2.12 Avis sur le cinquième rapport d'activités (01 07 77)

En mai 2001, le MRQ soumettait à la Commission son cinquième rapport d'activités. Dans son avis favorable, la Commission soulignait que ce rapport lui permettait de mieux saisir la portée des travaux entrepris par le MRQ dans sa lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir. La Commission soulignait toutefois que ce rapport confirmait l'intégration de façon permanente du BLEF dans la structure du MRQ, ce que la Commission avait toujours redouté. À cet effet, la Commission rappelait alors au MRQ que les renseignements externes ne devaient être utilisés que dans le cadre de l'application et l'exécution d'une loi fiscale à des fins de comparaison, de couplage ou d'appariement de fichiers.

La Commission rappelait aussi l'importance que devait prendre le contrôle des données externes que reçoit et possède la centrale et disait espérer que les rôles du Bureau du mandataire ainsi que de la Direction de la gestion de l'information seraient développés de façon à améliorer constamment le degré de protection des données externes. Dans ce même ordre d'idées, la Commission encourageait le MRQ à poursuivre sa refonte des processus administratifs de gestion des renseignements confidentiels, refonte qui avait d'ailleurs permis, en cours d'année, l'élaboration d'une politique ministérielle et de deux directives internes.

La Commission rappelait finalement au MRQ qu'elle s'attendait à ce qu'il voit au développement et à la mise en application des différents outils de contrôle, tels que la journalisation, afin de s'assurer du respect de l'utilisation des données externes ainsi que de l'observance des directives élaborées aux fins de la protection des renseignements personnels.

2.13 Avis sur le sixième rapport d'activités (02 09 38)

En juin 2002, le MRQ soumettait à la Commission son sixième rapport d'activités. Dans son avis favorable, la Commission disait apprécier les modifications législatives apportées notamment à l'article 71.0.6 de la LMR, à l'effet que dorénavant un rapport d'activités est soumis à l'Assemblée nationale pour chaque exercice financier. Elle appréciait également le fait que le MRQ rende publique sa stratégie d'obtention de fichiers de renseignements dans le plan annuel de gestion des dépenses du MRQ, lequel fait partie du budget de dépenses du Conseil du trésor.

La Commission soulignait de plus que ce rapport d'activités lui permettait de constater que la fonction de journalisation implantée au cours de l'exercice précédent était encore en fonction. On remarquait cependant que cette journalisation, plutôt que de laisser une trace dans le dossier consulté, laissait une trace dans le journal informatique constitué à cet effet. La Commission a donc réitéré son souhait à l'effet que le MRQ poursuive le développement des outils de journalisation qui laisseraient une trace au dossier consulté, permettant de savoir qu'il y avait eu consultation par le biais de travaux du BLEF.

La Commission s'est aussi déclarée satisfaite des efforts du MRQ en regard de la destruction d'extraits de fichiers qui avaient déjà été identifiés comme inutiles, de même que de la destruction anticipée de dix banques de données. La Commission a alors rappelé au MRQ l'importance de développer une cueillette parcimonieuse des données et de veiller à rationaliser le nombre de projets du BLEF.

Après avoir pris note de l'augmentation du nombre d'utilisateurs des données de la centrale et avoir fait demandé au MRQ de veiller à limiter ce nombre, la Commission a réitéré son inconfort face à l'incapacité du MRQ à établir de façon précise les impacts financiers résultant de la lutte à l'évasion fiscale et le travail au noir. On a toutefois constaté que le MRQ a commencé à développer l'évaluation des revenus découlant de l'obtention des renseignements externes.

Il faut toutefois souligner que ce dernier avis de la Commission sur le sixième rapport d'activités ne faisait pas état de la vérification de conformité qui avait été précédemment effectuée par la Commission, quant au respect de la protection des renseignements personnels dans le cadre de la réalisation du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux par le MRQ. Ces résultats sont donc résumés ci-après.

2.14 Rapport de la Commission concernant la vérification de la conformité du Plan d'utilisation réalisé par le MRQ, en regard de la protection de la vie privée

C'est donc dans son avis de mai 2000 (00 09 21), qui portait sur le quatrième rapport d'activités du MRQ, que la Commission avait annoncé qu'en considération du nombre d'avis déjà émis et de recommandations déjà formulées dans ce dossier et compte tenu de l'état de situation du moment, elle jugeait dès lors opportun d'effectuer une vérification de la conformité du Plan d'utilisation appliquée par le MRQ, en regard du respect de la protection de la vie privée. Cette vérification a été réalisée entre les mois de janvier et mai 2001.

Le rapport qui s'en suivit fut transmis au MRQ en janvier 2002. Ce rapport concluait de façon générale qu'il y avait lieu de souligner les efforts consentis par le MRQ pour mettre en place l'organisation du travail et les ressources requises pour assurer l'établissement et le suivi du Plan d'utilisation. On y soulignait de plus l'intérêt particulier et la grande sensibilité démontrés par les autorités du MRQ, en regard de la confidentialité des renseignements recueillis auprès des citoyens, des entreprises, des ministères et organismes publics.

Toutefois, considérant toujours le caractère exceptionnel d'une telle concentration de fichiers externes, la Commission a tout de même tenu à y formuler un certain nombre de recommandations. Celles-ci, au nombre de treize, visaient, d'une part, l'amélioration du Plan d'utilisation ainsi que le développement et la mise en place de guides de travail destinés au personnel même du MRQ qui assume des tâches de surveillance en regard du respect du Plan d'utilisation.

D'autre part, la Commission invitait le MRQ à parfaire les mesures de sécurité existantes et à développer de nouvelles mesures visant l'amélioration du contrôle et du suivi des accès à la centrale de données. Elle incitait du même coup le MRQ à initier les travaux devant lui permettre de démontrer l'impact réel, en termes monétaires, de l'utilisation de renseignements provenant de fichiers externes. Le rapport de vérification encourageait finalement le MRQ à continuer d'être vigilant et proactif dans la gestion de la sécurité de la centrale de données.

Or, afin de s'assurer que le MRQ donne suite à ses recommandations dans les meilleurs délais et de façon appropriée, la Commission terminait son rapport en demandant au MRQ de lui présenter, dans les trois mois, les mesures qu'il entendait prendre pour apporter les correctifs nécessaires. La Commission y prévoyait finalement qu'un rapport devrait lui être soumis, dans un délai d'un an, sur l'état d'avancement de l'application desdits correctifs.

Le MRQ a tôt fait de répondre au rapport de vérification de la Commission. Ainsi, dès le mois de mars 2002, le MRQ déposait un Plan d'action dans lequel il proposait une série de mesures visant à satisfaire aux recommandations de la Commission. Après vérification, les mesures proposées furent jugées satisfaisantes, mais ce, en tenant compte toutefois que ces mesures annonçaient des actions qui, pour la plupart, restaient encore à réaliser selon un échéancier qui s'étendait jusqu'au 30 juin 2003.

3. ASSISE LÉGALE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DU MRQ

La mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux est présentée à la Commission, conformément à l'article 71.0.3 de la LMR :

71.0.3 Le ministre dresse un plan d'utilisation de tout fichier de renseignements qu'il entend obtenir en vertu de l'article 71 à des fins de comparaison, de couplage ou d'appariement et le soumet pour avis à la Commission d'accès à l'information.

Le plan d'utilisation comprend une brève description :

- a) des fichiers de renseignements demandés et de leur provenance;*
- b) des finalités recherchées;*
- c) de l'usage projeté;*
- d) des modalités d'échange; et, le cas échéant,*
- e) des mesures de sécurité.*

La Commission d'accès à l'information émet un avis sur ce plan dans les 30 jours de la réception de celui-ci.

En cas d'avis défavorable de la Commission d'accès à l'information, ce plan peut être soumis au gouvernement pour approbation; il entre en vigueur le jour de son approbation.

4. DESCRIPTION DE LA DEMANDE DU MRQ

Le MRQ soumet à la Commission une cinquième mise à jour du Plan d'utilisation. Le MRQ souligne que, depuis la dernière mise à jour, laquelle remonte à quelque deux ans et demi, sa stratégie et ses axes d'intervention prioritaires ont évolué et ses méthodes de recherche et de contrôle se sont précisées, ce qui a amené des changements importants en regard de ses besoins en fichiers externes de renseignements.

Il souligne de plus que d'autres facteurs ont aussi eu un impact sur ses façons de faire. C'est le cas de l'avis de la Commission sur le rapport 1997-1998, lequel recommandait que les renseignements sur les subventions et les honoraires fassent l'objet d'une déclaration auprès du MRQ par les ministères et organismes payeurs, plutôt que d'inscrire ces renseignements au Plan d'utilisation. Or, dans son bulletin d'information 2001-06, le ministère des Finances (MFQ) instituait une nouvelle déclaration qui rejoint en partie cette attente. Le MRQ a donc créé le relevé 27 pour appliquer cette disposition fiscale.

C'est aussi le cas du mandat de vérification réalisé par la Commission au cours de l'automne 2001, lequel portait sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de la réalisation du Plan d'utilisation. Le rapport de vérification, déposé en janvier 2002, recommandait en outre de clarifier le contenu du Plan d'utilisation et de s'assurer d'en retrancher les fichiers qui ne sont pas nécessaires aux travaux du MRQ.

Le MRQ précise donc que l'évolution des besoins ministériels, l'introduction du relevé 27 sur les paiements gouvernementaux ainsi que les préoccupations manifestées par la Commission rendaient nécessaire une révision importante du Plan d'utilisation.

Cette révision est présentée comme suit par le MRQ, dans un document complémentaire qu'il a préparé à l'appui de son nouveau Plan d'utilisation :

« Modifications à la forme du Plan d'utilisation »

Dans son document complémentaire, le MRQ identifie le Plan d'utilisation comme une référence importante pour lui-même ainsi que pour la Commission, mais aussi pour le public et pour les ministères et organismes sollicités lors de l'obtention de fichiers. Le MRQ ajoute que ce plan balise ses interventions futures au niveau des renseignements externes et permet d'exposer à la Commission en quoi les fichiers inscrits sont nécessaires. Son contenu constitue un engagement envers le public, quant à l'utilisation qui est faite des fichiers demandés. Le MRQ souligne finalement que le plan se doit d'être assez facile d'accès pour servir de véhicule de communication externe, tout en étant assez détaillé et en reflétant suffisamment la réalité ministérielle pour servir de référence à son propre personnel.

Le MRQ décrit comme suit, les principales améliorations apportées au Plan, quant à sa forme :

- a) le Plan d'utilisation est désormais constitué d'un document unique, intégrant le dépôt initial de 1996 et les mises à jour subséquentes. C'est ce document unique et complet qui est ici déposé à la Commission.

Auparavant, pour savoir si le MRQ était en droit d'obtenir un fichier et à quelles fins, il fallait consulter quatre documents et y concilier les nouvelles inscriptions avec les retranchements;

- b) les finalités recherchées et les usages projetés que le MRQ doit déclarer pour chaque fichier, en vertu de l'article 71.0.3 de la LMR, ont été regroupés avant la liste des fichiers, dans la section 2 de la mise à jour. La liste des fichiers y réfère par des mots clés.

Ce choix a notamment pour avantage de diminuer la redondance dans l'énumération des fichiers, une remarque faite par le vérificateur de la Commission dans le rapport de janvier 2002, et offre l'opportunité d'être plus précis en ce qui concerne les usages et les finalités partagés par plusieurs fichiers, sans alourdir le document;

- c) tous les fichiers retirés depuis la première mise à jour sont regroupés à l'annexe A;
- d) le langage a été ajusté pour mieux refléter l'usage consacré au MRQ.

À titre d'exemple, alors que le Plan parlait jusqu'à présent des clientèles des « individus » et des « entreprises », les termes « contribuables » et « mandataires » sont désormais utilisés, en relation avec les lignes d'affaires du MRQ (impôts et taxes).

Dans la même foulée, le vocabulaire a parfois été ajusté par souci de conformité légale. Ainsi, le terme « personne » a été défini tel que dans l'article 1 de la LMR, paragraphe g), dans un sens fiscal qui, notamment, ne fait pas de distinction entre la nature physique ou morale d'une personne.

Modifications générales apportées au contenu du Plan d'utilisation

Dans son document complémentaire, le MRQ précise que la section 2 du Plan d'utilisation déposé détaille les finalités recherchées, les usages projetés et les modalités d'échanges relatifs à la plupart des fichiers.

En ce qui a trait aux finalités recherchées, depuis 1996, le Plan d'utilisation prévoit que le MRQ demande des fichiers afin de détecter des dossiers en divergence de production ou en non-production. Le MRQ explique toutefois que la mise à jour déposée établit en quoi ces finalités sont reliées aux grands axes d'intervention ministériels. Ainsi, la mise à jour met en évidence l'apport des renseignements externes dans les activités de contrôle fiscal, dans l'élaboration de correctifs à effets récurrents et dans le soutien de programmes de prévention ou de sensibilisation. La mise à jour précise aussi que ces axes d'intervention peuvent impliquer la vérification, la cotisation, les enquêtes et la perception fiscale et qu'ils impliquent des activités, des projets ou des programmes en recherche et développement ou en récurrence.

Le MRQ ajoute que l'indice de richesse est un exemple de domaine d'intervention pour lequel des renseignements externes sont nécessaires, comportant un volet recherche et développement ainsi qu'un volet récurrent. Le volet récurrent fait d'ailleurs actuellement l'objet d'un financement particulier suite à une entente en ce sens avec le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

En ce qui a trait aux usages projetés, l'accent était mis précédemment sur les activités de sélection. Le MRQ souligne à cet effet que la nouvelle version du Plan d'utilisation précise que les fichiers externes peuvent aussi être nécessaires pour réaliser des études et des analyses et pour documenter des dossiers déjà sélectionnés.

À titre d'exemple, dans une industrie comme celle du taxi, les travaux du MRQ ont surtout consisté jusqu'à présent à cerner la problématique et à évaluer des options de correctifs. Les fichiers externes ont été essentiels à ces travaux. Peu ou pas de contrôle fiscal, sous forme de vérification, a été effectué. Les fichiers ont été utilisés principalement de façon statistique, pour comprendre la problématique, plutôt que de façon sélective, pour détecter et contacter des contribuables.

Dans le même ordre d'idées, le MRQ précise aussi que des projets comme l'indice de richesse requièrent une évaluation *a posteriori* de l'évolution du comportement des contribuables à la suite de ses interventions. Cette évaluation peut aussi exiger des renseignements externes.

Modifications particulières apportées au contenu du Plan d'utilisation

Dans son document complémentaire, le MRQ présente ainsi les modifications apportées au contenu du Plan d'utilisation, lesquelles totalisent 18 ajouts de fichiers et 52 retraits.

Les fichiers ajoutés

Les 18 fichiers ajoutés se classifient de la façon suivante :

a) 7 nouveaux fichiers sont inscrits à des fins exploratoires :

parmi ces fichiers, trois doivent principalement permettre de mieux cerner la problématique d'évasion fiscale dans le domaine de la construction, en particulier en rénovation, soit les plaintes à l'Office de la protection du consommateur (OPC), à la Commission des normes du travail (CNT) et les fournisseurs du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ);

deux seront exploités pour évaluer leur intérêt dans le cadre du projet indice de richesse, soit le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) et le Registre foncier du Québec;

le RDPRM, le Registre foncier du Québec et le fichier des fournisseurs enregistrés au CRIQ contiennent des renseignements à caractère public;

b) quatre nouveaux fichiers visent des besoins particuliers :

la liste des résidences pour personnes âgées du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est inscrite en vue de sensibiliser les locateurs à l'émission de relevés fiscaux, permettant aux locataires de réclamer le crédit pour maintien à domicile;

les renseignements du ministère des Ressources naturelles (MRN) concernant l'allocation pour l'exploration, la mise en valeur et l'aménagement minier sont nécessaires pour contrôler l'octroi du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources, destiné aux sociétés et annoncé dans le Discours sur le budget du 29 mars 2001. Le contrôle du crédit repose sur des critères comparables à ceux qui commandent l'octroi de l'allocation du MRN;

les données d'inspection mécanique des véhicules routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sont requises pour soutenir des travaux de vérification en matière de taxe sur les carburants. Le MRQ recevait déjà la partie du fichier concernant les voitures de taxi, nécessaire pour des études visant cette industrie;

les transactions d'achat de véhicules de la SAAQ sont constituées des informations enregistrées par cet organisme dans son rôle de percepteur de la taxe de vente, de même que des informations nécessaires à l'immatriculation des véhicules. Ce fichier est nécessaire, notamment, pour administrer la taxe de vente et pour compléter les renseignements du fichier des immatriculations que le MRQ reçoit déjà;

c) sept ajouts sont réalisés pour des raisons de cohérence :

trois inscriptions sont ajoutées pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) correspondant aux trois lignes d'affaires de l'organisme. Ces inscriptions remplacent une inscription plus générale, retranchée. La nouvelle présentation est plus transparente et assure de part et d'autre que les renseignements demandés seront correctement désignés;

quatre fichiers sont ajoutés pour couvrir les besoins du MRQ en matière de contrôle des subventions et des honoraires (« paiements gouvernementaux »);

ces quatre dernières inscriptions complètent le relevé 27, créé à la suite de la décision gouvernementale de rendre obligatoire la déclaration de renseignements concernant certains paiements (bulletin d'information 2001-06 du MFQ).

ces ajouts sont nécessaires pour deux raisons :

- la décision gouvernementale n'oblige pas les organismes hors du périmètre comptable gouvernemental à produire le relevé 27 pour le volet des honoraires (Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), CSST, SAAQ, etc.);
- la décision institue l'obligation de déclarer au 1^{er} janvier 2002; or, le délai de prescription fiscale permet au MRQ d'effectuer des vérifications couvrant les années 2000 et 2001.

Les fichiers retirés

Les 52 fichiers retirés se classifient de la façon suivante :

- a) 21 fichiers sont retirés parce que le MRQ n'en a plus besoin, soit à la suite d'un changement des priorités, soit parce que leur usage s'est avéré infructueux;
- b) 31 fichiers sont retirés par souci de cohérence :
 - 17 fichiers sont déjà inclus dans d'autres fichiers; lors de l'inscription initiale, la connaissance qu'avait le MRQ des banques de données des autres ministères et organismes était insuffisante pour détecter cette redondance;
 - 10 fichiers constituent des paiements gouvernementaux, redondants avec le relevé 27 ou bien avec les quatre inscriptions ajoutées pour compléter ce relevé;
 - deux inscriptions ne sont pas des fichiers;
 - deux inscriptions sont des fichiers constitués par le ministère détenteur pour administrer un crédit d'impôt, en vertu d'une loi fiscale; ils sont comparables à des relevés.

Les 18 ajouts et 52 retranchements ramènent le nombre d'inscriptions au Plan d'utilisation à 63. La classification de ces ajouts et de ces retranchements est détaillée dans un tableau réalisé par le MRQ et présenté à l'annexe A.

Un portrait des fichiers inscrits au Plan d'utilisation

La portée du Plan d'utilisation

Toujours en complément d'information, le MRQ allègue que cette rationalisation du Plan d'utilisation permet d'en clarifier la portée. Le MRQ précise, à cet effet, que l'administration de la fiscalité, en particulier le contrôle fiscal, requiert une grande quantité de renseignements afin de corroborer les déclarations des contribuables. La diversité et le volume des renseignements nécessaires sont proportionnels à l'étendue des populations visées ainsi que, d'une certaine façon, à la complexité de la fiscalité.

Le MRQ ajoute que le contrôle fiscal systémique se fait généralement par comparaison des déclarations des contribuables avec les relevés prescrits en provenance des organisations publiques ou privées ou, encore, avec des fichiers contenant des attestations d'éligibilité à un crédit d'impôt. À titre d'exemple, la réglementation fiscale oblige les employeurs à transmettre aux contribuables et au MRQ un relevé des revenus d'emploi (relevé 1). Cette obligation implique la création à des fins fiscales d'un fichier par l'organisation qui délivre le relevé. Les renseignements inscrits sur le relevé sont directement comparables, sans ambiguïté, à des champs d'information de la déclaration d'impôt, ce qui permet un contrôle systémique.

La mise en place d'une déclaration obligatoire de renseignements, telle qu'un relevé ou une attestation d'éligibilité, ne se prête pas à toutes les circonstances. Cela crée un problème d'équité. Pour reprendre l'exemple des revenus d'emploi, le MRQ souligne qu'il ne dispose pas d'outil comparable au relevé 1 pour corroborer les déclarations des travailleurs autonomes. Il doit faire appel à des méthodes indirectes de validation des déclarations. Les renseignements nécessaires à l'application de ces méthodes, s'ils ne sont pas déjà recueillis par le MRQ, sont obtenus par le Plan d'utilisation.

À cet effet, le MRQ explique qu'on peut caractériser une méthode indirecte de la façon suivante, en prenant comme modèle les travaux en indice de richesse :

- les renseignements obtenus par le Plan d'utilisation sont couplés entre eux et avec des renseignements fiscaux, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour délimiter une sous-population sujette à la problématique d'évasion fiscale examinée;
- un ou des indices de non-respect des lois fiscales sont établis pour cette sous-population;
- une sélection supplémentaire est réalisée sur la base de ces indices. Le MRQ entre en communication avec chaque contribuable choisi et vérifie sa situation selon un protocole convenu, lui laissant tout le loisir d'expliquer les écarts constatés. Les renseignements pertinents à la cotisation sont demandés au contribuable. Le cas échéant, le contribuable est cotisé selon les renseignements qu'il produit et sur la validité desquels les deux parties se sont entendues.

Le MRQ considère ainsi qu'en tout temps, au cours d'un processus comme celui-ci, le droit d'accès du contribuable aux renseignements qui le concernent, externes ou internes, est assuré. Un des objectifs des échanges

avec le contribuable est de lui offrir l'opportunité de justifier la divergence constatée par le MRQ. Enfin, le contribuable peut s'opposer à la décision de cotisation, comme à toute cotisation résultant des autres processus ministériels.

L'indice de richesse est un exemple élaboré de méthode indirecte. Selon le MRQ, les fichiers du Plan d'utilisation peuvent être aussi utilisés d'une façon moins indirecte et plus simple. Par exemple, dans l'industrie de la restauration, le MRQ utilise les factures d'achat à la Société des alcools du Québec (SAQ) comme soutien à la vérification. Le chiffre d'affaires des établissements peut être estimé d'après les achats effectués, selon des ratios de vente d'alcool propres à la catégorie d'établissement.

Le MRQ souligne finalement qu'il peut arriver que, même dans le contrôle des crédits d'impôt, les renseignements nécessaires au MRQ ne se prêtent pas à une déclaration obligatoire comme une attestation ou un relevé, et ce, même si les renseignements peuvent être utilisés sans ambiguïté. Ainsi, depuis la mise à jour du Plan d'utilisation de mai 2000, le MRQ demande la liste des détenus du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de détecter des personnes qui ont demandé un crédit pour la taxe de vente du Québec (TVQ) alors qu'elles n'y avaient pas droit, étant détenues plus de six mois. Tel que déjà mentionné, deux autres fichiers sont ajoutés dans la mise à jour courante pour soutenir l'administration d'un crédit, soit la liste des résidences pour personnes âgées du MSSS, à des fins de sensibilisation, et les renseignements sur l'allocation pour exploration minière du MRN, à des fins de contrôle par critère.

Une classification des fichiers inscrits au Plan d'utilisation

En conclusion, le MRQ désire attirer l'attention de la Commission sur le fait que la majeure partie des 63 fichiers qui y sont inscrits réfère à des activités d'entreprises de personnes morales ou physiques. Plusieurs de ces fichiers sont des listes de permis, à caractère public, en vertu de lois non fiscales.

Selon le MRQ, ce constat est cohérent avec la portée du Plan d'utilisation qui regroupe principalement des fichiers visant à fournir des indices d'évitement de droits fiscaux. Les activités économiques génératrices de revenus comptent naturellement parmi les premiers indices examinés.

Le MRQ présente ainsi la catégorisation qu'il considère être possible de faire des fichiers :

- quatre inscriptions correspondent à des paiements gouvernementaux et complètent le relevé 27;
- 39 inscriptions correspondent à des renseignements d'affaires, incluant :
 - 11 permis;
 - 13 listes d'entreprises, incluant le registre de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF);
 - neuf fichiers relatifs à des plaintes, des résultats d'inspection, des constats d'infraction ou à des objets similaires;
 - six fichiers divers, en particulier des transactions financières (contrats, achats);

- 20 inscriptions correspondent à des renseignements sur les particuliers (bénéficiaires RAMQ, gagnants de Loto-Québec) ou mixtes (consommation électrique, immatriculation des véhicules).

De ces 20 inscriptions, quatre ont un certain caractère public (Registre foncier du Québec, rôles d'évaluation foncière, RDPRM et transactions immobilières du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM)).

Le MRQ termine en précisant que la plupart de ces fichiers, toutes catégories confondues, sont relatifs à des activités économiques pouvant être associées à des droits fiscaux. Toutefois, des fichiers peuvent aussi être utilisés comme référentiels, pour établir l'existence ou la résidence des personnes, physiques ou morales, ainsi que les liens entre celles-ci. Deux référentiels sont systémiques dans l'environnement de la centrale de données, soit le fichier des bénéficiaires de la RAMQ pour ce qui est des particuliers et le registre de l'IGIF pour ce qui est des entreprises. Plusieurs autres fichiers peuvent servir de référentiel dans des projets ou programmes particuliers, notamment les permis et les listes d'entreprises.

Le MRQ a préparé une présentation détaillée de cette classification, laquelle est présentée à l'annexe B. »

5. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

5.1 Les finalités des fichiers externes

Le MRQ offre, depuis quelques années déjà, une bonne collaboration afin d'améliorer les mécanismes de suivi et de contrôle de ses activités impliquant l'utilisation de fichiers externes. La présente mise à jour du Plan d'utilisation du MRQ ajoute à cette démonstration alors qu'on y observe un effort de rationalisation, lequel se caractérise par le retranchement de 52 des 97 fichiers externes qui étaient toujours détenus par le MRQ. Or, il ressort que près du tiers des fichiers retranchés (17) l'ont été après constatation que ces fichiers, ou plus spécifiquement les variables utiles qu'ils contenaient, se retrouvaient dans d'autres fichiers externes utilisés par le MRQ. La Commission constate donc qu'une diminution du nombre de fichiers externes ne signifie pas nécessairement une diminution du nombre de variables ou de renseignements personnels en circulation au MRQ.

Malgré ce qui précède, 35 fichiers ont tout de même été retranchés du fait que le MRQ n'avait plus besoin des variables qu'ils contenaient. De ceux-ci, la création du relevé 27 sur les paiements gouvernementaux a permis, à lui seul, de soustraire dix fichiers, ce qui est une éloquente démonstration de ce que peut être un moyen alternatif à l'utilisation de fichiers externes, pour permettre au MRQ de réaliser ses activités de lutte contre l'évasion fiscale.

Ce Plan révisé fait aussi largement état des finalités recherchées et des usages projetés à l'égard des fichiers externes recueillis. Ces informations s'ajoutent et complètent d'ailleurs les précisions déjà apportées par le MRQ dans une note qu'il avait transmise à la Commission le 20 septembre 2000 et dans laquelle était clairement expliqué le rôle du BLEF face à la mission du MRQ.

Il faut donc comprendre que la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir n'est pas une action spécifique, limitée dans le temps et visant uniquement à traquer les fraudeurs. Cette dénomination, qui est issue de la création du BLEF, traduit plutôt une volonté gouvernementale d'augmenter les capacités du MRQ en matière de contrôle fiscal, qui constitue l'action de base par laquelle le MRQ s'assure de la bonne application des lois fiscales et par laquelle celui-ci cherche à rencontrer la finalité ultime de ses efforts qu'est l'équité dans l'application du régime fiscal.

À travers le contrôle fiscal, qui est donc la mission fondamentale du MRQ, ce dernier précise avoir toujours réalisé des activités de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir. Comme il est bien dit dans le document de septembre 2000, le BLEF n'a été créé qu'à titre d'unité de

recherche et de développement dont le but principal a toujours été d'analyser des problématiques d'évasion fiscale et de proposer des stratégies d'intervention intégrées. Ces stratégies découlent cependant dans tous les cas d'une étroite collaboration entre le BLEF et les unités opérationnelles concernées. Le BLEF est donc le principal, mais pas l'unique utilisateur des fichiers externes.

Considérant que la résultante des actions du MRQ, en matière de contrôle fiscal, doit se traduire dans le taux de l'observance des lois fiscales par les contribuables, lesdites actions peuvent donc autant porter sur les volets de la prévention et des correctifs, que spécifiquement sur le volet contrôle fiscal à proprement dit. De ce fait, ces actions peuvent s'appliquer à la vérification, à la cotisation, aux enquêtes ou à la perception fiscale, et déboucher sur des activités, des projets ou des programmes de recherche et autres.

Il ressort donc de ces précisions apportées par le MRQ que les fichiers externes recueillis peuvent être utilisés dans le cadre de la plupart de ses activités, en regard de son mandat global de contrôle fiscal. Considérant la diversité des raisons qui peuvent ainsi justifier les choix des fichiers externes contenus au Plan d'utilisation, la Commission ne peut donc qu'en prendre acte, sans toutefois être en mesure d'apprécier la pertinence de ces choix. Elle ne peut alors qu'exprimer à nouveau ses craintes quant à une telle concentration de renseignements confidentiels et, à cet effet, demander au MRQ de poursuivre ses efforts pour limiter au maximum le nombre de fichiers externes simultanément en circulation.

À cet effet, la Commission tient à préciser qu'elle a toujours espéré que ces décisions gouvernementales entourant la création du BLEF et d'une centrale de données au MRQ, de même que l'acceptation, par le projet de loi 32, du principe de l'utilisation de fichiers externes soient des décisions temporaires et que cette action de lutte à l'évasion fiscale soit limitée dans le temps. Le caractère de permanence qu'on y constate maintenant amène la Commission à conclure à l'irréversibilité de cette action.

5.2 La gestion des fichiers externes

Devant ce constat qu'est le caractère permanent de l'utilisation de fichiers externes, et face à l'étendue de cette utilisation à la plupart des activités régulières du MRQ, la Commission considère qu'une gestion adéquate de ces fichiers y prend donc tout son sens, principalement au chapitre du contrôle des accès et à la sécurité physique des données.

À cet effet, la Commission a déjà fait un certain nombre de recommandations dans le passé, lesquelles ont déjà amené le MRQ à effectuer un certain nombre de changements. D'autres recommandations avaient aussi été formulées par la Commission dans le rapport de vérification de conformité qu'elle avait transmis au MRQ en janvier 2002 et qui, rappelons-le, devait donner lieu, dans les douze mois, à un rapport sur l'état d'avancement de l'application des correctifs projetés par le MRQ. Étant informée que ce rapport était sur le point de lui être transmis, la Commission a jugé préférable de retarder la présentation du présent avis, afin de pouvoir y intégrer l'analyse dudit rapport.

Le rapport en question, intitulé « Plan d'action concernant la mise en application des recommandations de la CAI » a bien été reçu par la Commission le 8 avril dernier. Le MRQ y brosse un état de situation quant à l'application des correctifs annoncés dans la première version de ce Plan d'action qu'il avait déposé en mars 2002.

Les résultats qui y sont présentés répondent sur plusieurs points aux attentes de la Commission. Il en est ainsi de l'effort de rationalisation observé dans la présente mise à jour du Plan d'utilisation. La Commission constate de plus que le MRQ poursuit ses efforts pour satisfaire aux attentes portant spécifiquement sur la normalisation et le contrôle des accès, sur la gestion des extrants, ainsi que sur l'évaluation des bénéfices découlant de l'utilisation de fichiers externes.

La Commission remarque toutefois que l'échéancier de réalisation de certaines mesures annoncées a été reporté de quelques mois dans certains cas. La Commission demande donc au MRQ de l'informer, à tout le moins sur une base semestrielle, de l'évolution des développements

en cours, si ce n'est dans le cadre du septième rapport d'activités qu'il doit lui soumettre prochainement.

ANNEXE A – DÉTAIL DES FICHIERS AJOUTÉS ET RETRANCHÉS

7 ajouts à des fins exploratoires

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	COMMENTAIRES
1	CRIQ	Renseignements sur les fournisseurs du répertoire des produits disponibles au Québec	220	Projets construction - rénovation
2	CNT	Renseignements sur les plaintes et les infractions	224	Projets construction – indices de non-conformité
3	MJQ	Registre des droits personnels et réels mobiliers	235	Indice de richesse – connaître certains passifs
4	MEQ	Renseignements sur les élèves inscrits dans les écoles publiques	227	Preuve de résidence, frontaliers Vérification des crédits
5	MRN	Registre foncier du Québec	229	Indice de richesse - connaître le financement attaché à un immeuble
6	MRN	Renseignements sur les utilisateurs du territoire public à des fins récréatives et de villégiature	228	Avantages imposables et autres
7	OPC	Renseignements sur les plaintes reçues	230	Projets construction - rénovation

4 ajouts justifiés par des besoins particuliers

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	COMMENTAIRES
8	MSSS	Liste des résidences pour personnes âgées	233	Vise à sensibiliser les locateurs au nouveau crédit d'impôt pour maintien à domicile (ils doivent émettre un relevé)
9	MRN	Renseignements concernant l'allocation pour l'exploration, la mise en valeur et l'aménagement minier	234	Le MRN administre des allocations non fiscales dont certains des critères sont pertinents à l'administration du nouveau crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.
10	SAAQ	Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers	205	Contient notamment des lectures d'odomètres requises lors de vérifications en matière de taxes sur les carburants et pour des études dans le cadre du projet taxi. Le PU permettait déjà de recevoir une partie du fichier (taxis)
11	SAAQ	Fichier des transactions de véhicules	213	« PERTAX », requis pour divers usages, dont la vérification de la taxe sur les véhicules

ANNEXE A – DÉTAIL DES FICHIERS AJOUTÉS ET RETRANCHÉS

7 ajouts justifiés par la cohérence (reliés à des retraits)

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	COMMENTAIRES
12	CSST	Renseignements sur les activités de prévention et d'inspection	221	Les 3 fichiers de la CSST correspondent à ses lignes d'affaires. Ils remplacent une inscription au PU, ayant servi jusqu'à présent à demander l'équivalent des # 222 et 223.
13	CSST	Renseignements sur les employeurs finançant le régime	222	
14	CSST	Renseignements sur les indemnités versées	223	
15	Les entités publiques assujetties à l'article 71	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements, avant le 1 ^{er} janvier 2002	231	Pour couvrir les deux années précédant l'introduction du relevé 27, aux fins du contrôle fiscal des paiements gouvernementaux. Remplacent 10 retraits (avec # 225 et # 226).
16	LMR	Renseignements sur les subventions accordées avant le 1 ^{er} janvier 2002.	232	
17	Les entités publiques assujetties à 71 LMR non	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements	225	Pour permettre au MRQ d'obtenir les renseignements nécessaires au contrôle fiscal des paiements gouvernementaux non visés par le relevé 27 (ex. honoraires des professionnels à la RAMQ, à la SAAQ, etc.)
18	tenu de produire le relevé 27	Renseignements sur les subventions accordées	226	

ANNEXE A – DÉTAIL DES FICHIERS AJOUTÉS ET RETRANCHÉS

21 fichiers retirés parce que le MRQ n'en a plus besoin

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf
1	Financière agricole	Fichier des producteurs assurés et des montants versés	43
2	Hydro-Québec	Liste des contrats de coupe de bois pour l'entretien des lignes électriques	*152
3	MAPAQ	Renseignements sur les acériculteurs	107
4	MAPAQ	Renseignements sur les courtiers en restauration	106
5	MAPAQ	Renseignements sur les inspections de 1996-1997 pouvant avoir une incidence fiscale	109
6	MESS	Fichier de renseignements sur les prestataires de la sécurité du revenu	10
7	MEF	Renseignements sur les certificats d'autorisation de disposition des déchets domestiques, dangereux et industriels	112
8	MSSS	Renseignements sur les laboratoires privés de radiologie (J12)	129
9	MSSS et réseau	Renseignements concernant les allocations directes aux personnes aidantes, aux usagers ou aux accidentés	128
10	MFER	Renseignements sur les non-résidents (particuliers et corporations) qui acquièrent des corporations canadiennes	116
11	MRCI	Fichier des travailleurs étrangers	50
12	MRN	Liste des entreposeurs de carburant, des dépôts terrestres et des détaillants de carburant	127
13	MTQ	Fichier d'inventaire de la consommation de matériaux (en régie ou à contrat)	75
14	MTQ)	Fichier d'inventaire des sources de matériaux	5
15	Municipalités	Renseignements sur les permis d'exploitants de stationnements	198
16	RRQ	Fichier du registre des gains des cotisants	51
17	SHQ	Renseignements relatifs aux programmes d'accession à la propriété	149
18	SHQ	Renseignements relatifs aux programmes d'aide au logement social	147
19	SHQ	Renseignements relatifs aux programmes d'amélioration de l'habitat	148
20	SAAQ	Fichier sur les sommes versées aux personnes venant en aide aux accidentés	54
21	SAQ	Fichier de renseignements concernant les agences	45

ANNEXE A – DÉTAIL DES FICHIERS AJOUTÉS ET RETRANCHÉS

Les fichiers retirés par cohérence – 10 fichiers à la suite de l'introduction du relevé 27

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf
22	Divers organismes	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats octroyés et les paiements.	130
23	CSST	Fichier des sommes versées aux professionnels	48
24	Fonds des services gouv.	Fichier des fournisseurs de location de machinerie lourde	36
25	MJQ CQLC, CSJ	Renseignements sur les paiements versés à des professionnels	120
26	MFER Inv. Québec	Fichier des montants d'aide versés aux individus ou aux entreprises.	40
27	MTQ	Fichier des dépenses de location de machinerie lourde (en régie ou à contrat)	79
28	MTQ	Fichier des revenus des transporteurs scolaires	12
29	RAMQ	Renseignements sur les paiements à des professionnels de la santé	142
30	SODEC	Renseignements sur les subventions versées aux entreprises culturelles et les visas délivrés	145
31	SAAQ	Fichier des honoraires versés aux professionnels (médecins et autres)	38

ANNEXE A – DÉTAIL DES FICHIERS AJOUTÉS ET RETRANCHÉS

Les fichiers retirés par cohérence – 17 fichiers inclus dans d'autres fichiers du PU

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	COMMENTAIRES
32	CCQ	Lettres de conformité	153	Inclus dans « Résultats d'enquêtes et d'inspection de chantiers » (n° 64)
33	CSST	Fichier des entreprises et des employés	30	Remplacé par 3 ajouts (nos 221, 222, 223)
34	CNT	Renseignements concernant les infractions relatives aux articles 139 et 140 de la <i>Loi sur les normes du travail</i>	131	Remplacé par « Renseignements sur les plaintes et les infractions » (n° 224)
35	CTQ	Fichier des détenteurs de permis de transport nolisé avec des autobus scolaires	25	Inclus dans « Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transports) » (n° 134)
36	CTQ	Fichier des détenteurs de permis de transport par taxi	76	
37	CTQ	Fichier des détenteurs de permis en vrac	69	
38	CTQ	Fichier des données d'inspection des taximètres	78	
39	CTQ	Fichier des ventes de permis de transport par taxi	77	
40	IGIF	Fichier des administrateurs	81	Inclus dans le « Registre des entreprises du Québec » (n° 80)
41	IGIF	Fichier des filiations (pour relier les compagnies ensemble)	82	
42	MEF	Fichier des pourvoyeurs (incluant les données financières)	42	Inclus dans « Rens. sur les établissements touristiques... » (n° 117)
43	MJQ	Renseignements sur les contrats, enregistrements et ventes immobilières	118	Inclus dans le « Registre foncier du Québec » (n° 229)
44	MJQ	Renseignements sur les enregistrements d'actes hypothécaires	119	
45	RBQ	Fichier sur les déclarations de maisons unifamiliales neuves	53	Remplacé par le « Fichier des déclarations de travaux requérant des permis de construction » (n° 41)
46	SAAQ	Fichier des détenteurs d'un certificat d'immatriculation pour le transport en vrac	20	Inclus dans le fichier d'immatriculation (n°9)
47	SAAQ	Fichier des données d'inspection mécanique des taxis	27	Inclus dans « Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers » (n° 205)
48	SAAQ	Fichier des inspections mécaniques de berlines pour le transport scolaire	39	

ANNEXE A – DÉTAIL DES FICHIERS AJOUTÉS ET RETRANCHÉS

Les fichiers retirés par cohérence – pour administrer les crédits d’impôt, renseignements qui devraient faire l’objet d’une déclaration obligatoire en vertu de la réglementation fiscale

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf
49	MFER	Renseignements sur le crédit d’impôt pour le design	115
50	MRN	Fichier des producteurs forestiers accrédités	44

Les fichiers retirés par cohérence – ces inscriptions ne constituent pas des fichiers aux fins de l’article 71 LMR

#	M/O	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf
51	RAMQ	Mise à jour des adresses	58
52	RRQ	Procédure de validation des NAS	59

ANNEXE B – CLASSIFICATION DES FICHIERS

A - Paiements gouvernementaux (4)

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN
Les entités publiques assujetties à 71 LMR	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements, avant le 1 ^{er} janvier 2002	231	Janvier 2003
Les entités publiques assujetties à 71 LMR	Renseignements sur les subventions accordées avant le 1 ^{er} janvier 2002	232	Janvier 2003
Les entités publiques assujetties à 71 LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les fournisseurs de biens et services, les contrats accordés, les honoraires professionnels et les autres paiements	225	Janvier 2003
Les entités publiques assujetties à l'article 71 LMR non tenues de produire le relevé 27	Renseignements sur les subventions accordées	226	Janvier 2003

ANNEXE B – CLASSIFICATION DES FICHIERS

B - Renseignements d'affaires (39)

1. Permis (11)

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN
CCQ	Permis de construction	55	Septembre 1996
MAPAQ	Renseignements sur les permis de restauration	105	Novembre 1998
CTQ	Renseignements concernant la gestion des opérations (détenteurs de permis de transport)	134	Novembre 1998
MAPAQ	Renseignements sur les permis de transformation, de récupération et de production	209	Novembre 2000
RACJ	Renseignements sur les détenteurs de licences à l'égard des appareils d'amusement et le nombre de vignettes	139	Novembre 1998
RACJ	Renseignements sur les détenteurs de permis industriels, de permis de brasseurs et de distributeurs de bière	141	Novembre 1998
RACJ	Renseignements sur les détenteurs de permis permanents et de permis de réunion	140	Novembre 1998
RACJ	Fichier des détenteurs de permis de boissons alcooliques	22	Septembre 1996
RBQ Municipalités	Fichier des déclarations de travaux requérant des permis de construction	41	Septembre 1996
RBQ	Liste des permis de plomberie et d'électricité par entrepreneur	56	Septembre 1996
SAAQ	Fichier des détenteurs de licences de commerçants et recycleurs d'automobiles	21	Septembre 1996

ANNEXE B – CLASSIFICATION DES FICHIERS

2. Listes d'entreprises (13)

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN
MAPAQ	Fichier des exploitants agricoles et des subventions	31	Septembre 1996
MAPAQ	Renseignements sur les abattoirs exemptés de permis	108	Novembre 1998
MAPAQ	Renseignements sur les ateliers de découpe à forfait actifs dans le secteur de la transformation	208	Novembre 2000
MAPAQ	Renseignements sur les exploitants actifs dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail	206	Novembre 2000
Tourisme Québec FAPAQ	Renseignements sur les établissements touristiques assujettis et non assujettis à la réglementation (entreprises de restauration, d'hébergement et d'activités touristiques)	117	Novembre 1998
CRIQ	Renseignements sur les fournisseurs du répertoire des produits disponibles au Québec	220	Janvier 2003
IGIF	Registre des entreprises du Québec	80	Septembre 1996
MFER	Fichier des fabricants de vêtements pour dames	32	Septembre 1996
MFER	Fichier des fabricants de vêtements pour enfants	33	Septembre 1996
MFER	Renseignements sur les fabricants québécois de vêtements en cuir	114	Novembre 1998
MSSS	Liste des résidences pour personnes âgées	233	Janvier 2003
MFER	Fichier des confectionneurs à forfait du Québec	15	Septembre 1996
RBQ	Renseignements sur les entreprises licenciées et leurs états financiers	67	Novembre 1998

ANNEXE B – CLASSIFICATION DES FICHIERS

3. Renseignements d'affaires : résultats d'inspection, constats d'infraction, plaintes (9)

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN
MAPAQ	Renseignements sur les entités inspectées par les agents du MAPAQ ou ses mandataires et actives dans les secteurs de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution, de la récupération, de la restauration et du détail	207	Novembre 2000
CCQ	Inspection des chantiers	62	Septembre 1996
CCQ	Résultats d'enquêtes et d'inspections de chantiers	64	Septembre 1996
CSST	Renseignements sur les activités de prévention et d'inspection	221	Janvier 2003
CNT	Renseignements sur les plaintes et les infractions	224	Janvier 2003
OPC	Renseignements sur les plaintes reçues	230	Janvier 2003
RACJ	Renseignements sur les établissements, détenteurs ou non d'un permis de la RACJ, qui ont commis des infractions à des lois, telles que la <i>Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques</i> (LIMBA) et décelées par les corps policiers participant au programme ACCÈS (Actions concertées pour contrer les économies souterraines)	201	Juin 2000
RBQ	Renseignements sur les infractions et les dossiers de poursuite	60	Septembre 1996
SAAQ	Fichier des données d'inspection mécanique des véhicules routiers	205	Janvier 2003

ANNEXE B – CLASSIFICATION DES FICHIERS

4. Renseignements d'affaires – autres (6)

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN
Bureau du taxi de Montréal (BTM)	Fichier des conventions de garde (contrats de location)	17	Septembre 1996
CCQ	Réclamations CCQ auprès des employeurs	63	Septembre 1996
CSST	Renseignements sur les employeurs finançant le régime	222	Janvier 2003
MAMM Municipalités	Fichiers des rôles d'évaluation locatifs pour la taxe d'affaires et les permis d'affaires	47	Septembre 1996
MRN	Renseignements concernant l'allocation pour l'exploration, la mise en valeur et l'aménagement minier	234	Janvier 2003
SAQ	Fichier des factures périodiques concernant les achats en alcool des détenteurs de permis (restaurants et bars)	34	Septembre 1996

ANNEXE B – CLASSIFICATION DES FICHIERS

C - Fichiers concernant des particuliers ou mixtes (20)

PROVENANCE	FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS	N° réf	AJOUT AU PLAN
CCQ	Fichier général des employeurs et des ouvriers	52	Septembre 1996
CSST	Renseignements sur les indemnités versées	223	Janvier 2003
Hydro-Québec Corporations municipales	Fichier des consommations d'électricité (gestion des abonnements)	16	Septembre 1996
Hydro-Québec Corporations municipales	Liste des demandes de raccordement au réseau et d'augmentation de la puissance	57	Septembre 1996
Loto-Québec	Fichier des gagnants	37	Septembre 1996
MAMM	Fichier de renseignements provenant des rôles d'évaluation foncière pour certaines transactions immobilières	8	Septembre 1996
MAMM Municipalités	Fichiers des rôles d'évaluation foncière	211	Septembre 1996
MEQ	Renseignements sur les élèves inscrits à l'école privée	158	Novembre 1998
MEQ	Renseignements sur les élèves inscrits dans les écoles publiques	227	Janvier 2003
MJQ	Registre des droits personnels et réels mobiliers	235	Mise à jour courante
MRN	Renseignements sur les utilisateurs du territoire public à des fins récréatives et de villégiature	228	Mise à jour courante
MRN	Registre foncier du Québec	229	Mise à jour courante
MSP	Renseignements concernant les personnes détenues dans une prison ou un établissement semblable le 31 décembre, depuis une ou plusieurs périodes totalisant plus de six mois au cours de cette même année	200	Juin 2000
RAMQ	Fichier des bénéficiaires	14	Septembre 1996
RAMQ	Renseignements concernant les bénéficiaires du régime d'assurance médicaments	212	Novembre 2000
RRQ	Fichier d'inscription de la clientèle	4	Septembre 1996
RRQ	Fichier des allocations d'aide aux familles	13	Septembre 1996
SAAQ BTM	Fichier des détenteurs de permis de chauffeur de taxi	23	Septembre 1996
SAAQ	Fichier des transactions de véhicules	213	Janvier 2003
SAAQ	Fichier de renseignements sur l'immatriculation des véhicules routiers au Québec	9	Septembre 1996

